



*Jeux, numérique... :
l'année des enfants*



Commune de
Mignovillard
Petitvillars - Frolofontaine - Essavilly

À lire dans ce bulletin municipal



Cimetière : du nouveau
Commission Patrimoine communal
Commission Forêts et bois
La présence du Grand Tétrás
À l'école des Barbouillons...
Sur les bancs de l'école...
La Bouquinette
Familles rurales – Arc-en-Ciel
Comité des fêtes | Asso. des parents d'élèves
Le club de la cordialité
Julien Victor Bailly, mort pour la France en 1916
Les joies et les peines de l'année 2015



3 Le mot du Maire
4 Hommage à Claude Paget
5 Plus forts, ensemble !
6 Les décisions du conseil municipal en 2015
10 Les bons comptes de l'année 2014
14 Une année de convivialité
16 Commission Urbanisme, voirie et assainissement
18 Faire place neuve...
20 **Petit-Villard a fait son « cow miss »**
21 Commission Environnement, cadre de vie et tourisme
24 Commission Enfance, petite enfance
26 Commission Affaires sociales et personnes âgées | L'Épi
27
28
30
31
32
35
36
38
40
41
42
44
45 Recensons-nous !
46 Les infos municipales
47 Quelques règles de bon voisinage
48 Les formalités administratives
49 Les tarifs municipaux 2016
50 Trier et réduire nos déchets



Le mot du Maire

Le bulletin municipal demeure, depuis de nombreuses années, un rendez-vous important d'informations démocratiques et pratiques entre la Commune et l'ensemble de la population. Au-delà des liens et des échanges que nous, élus, entretenons tout au long de l'année avec vous, ce document permet de coucher sur le papier les décisions et les réalisations de l'année écoulée, de faire part des projets et des réflexions en cours pour l'avenir du village.

L'année 2015 aura été particulièrement riche à Mignovillard. Le contenu de ce bulletin municipal en témoigne et il me serait fastidieux de revenir en détails sur l'ensemble des événements, des initiatives et des travaux qui se sont succédés à un rythme soutenu.

Je veux toutefois en mettre 3 en évidence : la réhabilitation du patrimoine communal, le réaménagement de la place de la mairie et notre engagement en faveur des enfants du village.

PROTÉGER LE PATRIMOINE

Dès la cérémonie des vœux de janvier, j'avais souligné la volonté du conseil municipal de réhabiliter et protéger le patrimoine de notre commune. Dans les faits, cela s'est traduit par la reprise complète de la toiture de la chapelle d'Essavilly ainsi que de celle de la sacristie de Mignovillard.

L'investissement est substantiel avec plus de 45 000 €. Cela témoigne également de notre volonté de ne laisser aucun village sur le côté et de répartir les investissements, en fonction des besoins, sur tout le territoire.

LA PLACE DE TOUS LES MIGNOVILLAGEOIS

L'autre projet qui nous a mobilisé cette année, c'est bien évidemment le réaménagement de la place de la mairie. Un véritable « serpent de mer » depuis plus de 25 ans, avec plusieurs études à la clé.

Ce chantier a d'abord été rendu nécessaire afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école : enfants, parents et cars scolaires étaient contraints sur un petit espace contre les grilles. Il était par ailleurs impératif de limiter la vitesse des véhicules au centre du village.

Autour de cet impératif, nous avons bâti un projet global permettant de construire le patrimoine de demain, en s'appuyant sur celui d'hier, comme en témoigne la mise en valeur de notre belle mairie qui dispose désormais d'un parvis ouvert et de qualité, ainsi que d'un éclairage nocturne très apprécié.

Aménagement du parking (qui compte toujours 19 places), mise en accessibilité de l'agence postale, enfouissement des fils électriques et téléphoniques, réfection du réseau pluvial sont autant d'autres dimensions du projet.

J'ajoute que nous avons bénéficié d'un contexte particulièrement favorable concernant le coût des travaux et de plus de 120 000 € de subventions, ce qui, au départ, nous semblait inespéré.

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA JEUNESSE

Être élu, c'est faire face à des responsabilités dans la gestion des affaires



publiques. Mais c'est également, pour notre équipe municipale, avoir la chance de préparer l'avenir de notre village et de ses enfants, en leur offrant le meilleur cadre de vie et les meilleures conditions pour apprendre, grandir et s'épanouir. Cet engagement, nous l'avons concrétisé largement cette année, avec l'aménagement d'une aire de jeux et d'une nouvelle cour. Ces équipements étaient attendus par la population.

L'école a également été dotée d'un nom, « École des Barbouillons », qui lui donne une personnalité. Je tiens d'ailleurs à remercier les enseignantes et plus généralement toute l'équipe éducative pour la qualité des échanges que nous avons. C'est ainsi que la Commune a pu investir environ 17 000 € dans l'équipement numérique de l'école, conformément aux nouveaux programmes scolaires mais aussi à la nécessaire évolution des outils d'apprentissage dans une société de plus en plus connectée.



EN AVANT POUR 2016...

L'année 2016 sera, elle aussi, très chargée. Et cela va commencer dès le 1^{er} janvier avec la création de la commune nouvelle de Mignovillard, pour laquelle vous vous êtes prononcés favorablement à plus de 73 % en octobre.

C'est une étape supplémentaire dans la constitution d'une commune plus solidaire et plus forte. Je veux d'ailleurs saluer et remercier l'engagement des élus de Communailles-en-Montagne et de mon collègue, Joël ALPY. L'ouverture d'esprit et la relation de confiance dans laquelle nous avons travaillé tout au long de l'année est bien la preuve que l'intelligence ne peut être que collective et que nous pourrions faire du bon travail ensemble. C'est en tout cas notre état d'esprit, au service de l'ensemble de la population.

L'un des principaux projets de 2016 devrait être le début de rénovation de la maison forestière – elle-même ancienne gare – pour la transformer en logements communaux. Un chantier important qui traduit aussi notre volonté de continuer à accueillir des habitants. L'offre locale publique et privée devrait s'étoffer. De même, nous allons engager la création d'un nouveau lotissement.

J'aurais pu évoquer encore mille sujets importants et, pour certains, moins positifs comme les évolutions à marche forcée du périmètre des communautés de communes. Nous savons que nous serons intégrés dans une nouvelle structure au 1^{er} janvier 2017, mais nous ne savons pas encore laquelle et craignons que la gargantuesque communauté de communes de 141 villages autour des secteurs de Poligny, Arbois, Salins, Champagnole et Nozeroy, voit le jour... Ce serait, à mon sens, un déni de

démocratie dont je ne saurais me porter caution.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter demain sur l'ensemble des élus de la commune nouvelle – que je remercie pour le travail accompli aux côtés du personnel communal – afin de poursuivre le travail engagé au service du développement de nos villages et du renforcement du lien social entre les habitants. Nous comptons sur l'engagement de chacun en faveur du « vivre ensemble » et de la promotion des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont, plus que jamais, indispensables dans notre société.

À chacune et à chacun, je souhaite une année 2016 de fraternité, de tolérance et d'ouverture aux différences..

Florent SERRETTE
Maire de Mignovillard

Hommage à Claude Paget

Extraits de l'hommage du Maire lors des obsèques

Cet après-midi, le maire que je suis se fait le porte-parole de l'ensemble des collègues conseillers municipaux qui ont eu la chance de siéger à tes côtés depuis 2008, mais également du personnel communal et de toute la population de Mignovillard, pour toi, l'enfant de Froidefontaine, adopté par Petit-Villard. La gratitude que nous souhaitons te témoigner est à la hauteur de la peine qui nous étreint depuis que tu nous as quitté, si brutalement. [...]

Passionné de chiffres autant que de lettres, tu as pu et su nous faire profiter de tes innombrables compétences. Les chiffres, avec lesquels tu jonglais avec une aisance que je t'enviais, moi qui peine parfois à comprendre toutes les subtilités – et elles sont nombreuses – des finances publiques.

Inlassable travailleur, tu n'aimais pas rester devant un problème, une équation sans solution ou sans réponse satisfaisante. [...]

Tu étais également un homme de lettres, une encyclopédie de connaissances variées et pointues. Féru d'histoire, tu t'intéressais autant à la grande qu'à la petite, à travers tes recherches dans tout ce que la région peut compter d'archives départementales ainsi qu'à Paris ou ailleurs, toi qui aimais parcourir la France et le monde, avec Sylvie. Tu savais si bien nous conter, avec gourmandise et parfois malice et espièglerie, ces anecdotes historiques, locales ou nationales. [...]

Et puis, nous garderons le souvenir inaltérable d'un homme de bien, de droiture et de sagesse, recherchant le compromis et l'apaisement. Un homme de terrain, toujours partant pour aller marquer l'affouage ou pour



résoudre des problèmes d'eau, notamment au syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard où ton érudition juridique va manquer.

« *Le souvenir, c'est la présence invisible* », écrivait Victor Hugo. C'est pourquoi Claude continuera à être à nos côtés, demain comme hier, aux services des Mignovillageois.

Florent SERRETTE



Plus forts, ensemble !

1^{er} janvier 2016 : cette date restera sans doute dans l'histoire locale comme une étape supplémentaire et importante dans la construction d'une commune de Mignovillard plus forte et plus solidaire.

Mignovillard et Communailles-en-Montagne unissent leurs destins pour former la commune nouvelle de Mignovillard. Jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020, la totalité des élus actuels siégeront au sein du conseil municipal.

Le siège de la commune nouvelle est établi à la mairie de Mignovillard. Communailles-en-Montagne demeure sous le statut de commune déléguée, avec une mairie annexe. Le maire délégué conserve d'ailleurs des pouvoirs d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. La convergence des taux de fiscalité s'effectuera sur 12 ans à partir de 2017.

La création de cette commune nouvelle apporte quelques avantages financiers non négligeables comme le gel de la dotation de fonctionnement qui devait être réduite de plus de 30 %, des subventions d'investissement plus importantes, un remboursement plus rapide de la TVA...

Mais cette démarche, approuvée par la population des deux communes lors de la consultation du 11 octobre 2015, est surtout une nécessité pour continuer à peser demain et être plus forts ensemble, dans la construction de projets communs.

21 élus à votre service

Joël ALPY , 50 ans.....	24 rue de la Mairie.....	Communailles-en-M.
Stéphane BERQUAND , 43 ans.....	4 rue des Doinches.....	Communailles-en-M.
Jérôme BORNE , 39 ans	12 rue des Frênes	Mignovillard
Lydie CHANEZ , 49 ans.....	17 rue de Champagnole	Mignovillard
Pascale DUSSOUILLEZ , 53 ans	La Gare	Communailles-en-M.
Anouck FRANÇOIS , 42 ans.....	2 lotissement Le Vesné	Communailles-en-M.
Michaël FUMEY , 40 ans	5 rue de Champagnole	Mignovillard
Jean-Marie GIROD , 62 ans	11 rue du Processionnal.....	Mignovillard
Nelly GIROD , 54 ans	3 bis rue du Processionnal...	Mignovillard
Nicolas GRIFFOND , 35 ans.....	1 rue de Frasnè	Mignovillard
Anne-Marie MIVELLE , 56 ans	4 route de La Latette.....	La Grange-des-Prés
Gérard MUGNIOT , 66 ans	2 rue du Village	Petit-Villard
Claudine QUATREPOINT , 59 ans ..	2 rue des Champs.....	Mignovillard
Jean-Yves QUETY , 46 ans	8 rue de Walheim	Mignovillard
Henri RATTE , 54 ans	1 rue des Boucherans.....	Communailles-en-M.
Marie-Paule SCHENCK , 53 ans....	1 rue des Doinches.....	Communailles-en-M.
Florent SERRETTE , 31 ans.....	8 rue de la Saugè	Mignovillard
Jérôme SERRETTE , 44 ans.....	6 rue de la Saugè	Mignovillard
Carmen VALLET , 43 ans.....	4 rue du Martinet.....	Mignovillard
Daniel VERNEREY , 67 ans.....	1 rue du Calvaire.....	Froidefontaine
Denis VERNEREY , 32 ans	3 lotissement Le Vesné	Communailles-en-M.

Le personnel communal

Monique ANTOINE	Accompagnatrice de bus.....	14h/sem. annualisé
Marie-Thérèse BAUD	Accompagnatrice de bus	10h53/sem. annual.
Jean-Paul BOURGEOIS ..	Agent technique	35h/sem.
Isabelle DAYET	Agence postale et secrétaire	26h/sem.
Christelle GIROD	Rempl. salle des fêtes et entretien ..	15h/sem. mini
Éliane GUY	Secrétaire	5h/sem. annualisé
Céline LONCHAMPT	ATSEM.....	24h/sem. annualisé
Annie MARMIER	ATSEM.....	30h30/sem.
Thierry MOUGEY	Agent technique	35h/sem.
Nathalie PENTRELLA	Secrétaire	28h/sem.



Les décisions du conseil municipal en 2015

Dans les pages qui suivent, vous pouvez retrouver un condensé des principales décisions prises par le Conseil municipal.

Les comptes rendus complets sont affichés sur les panneaux présents à Mignovillard, Petit-Villard, Froidefontaine et Essavilly et en ligne sur le site internet, mignovillard.fr.

5 JANVIER 2015

12 membres présents, 1 procuration

Place de la Mairie : l'avant projet modifié est adopté, de même que le budget prévisionnel de l'opération à hauteur de 360 000 € HT, incluant l'aménagement, l'enfouissement des réseaux, l'éclairage de la mairie et l'aire de jeux.

Zone artisanale : suite au projet de nouvel accès présenté par la communauté de communes, le conseil municipal accepte de céder 3 terrains à l'euro symbolique à la CCPN.

Associations : le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions pour 2015, dont 26 169 € pour le centre périscolaire, auxquels s'ajoutent 6 150 € de crédits de l'État pour les rythmes scolaires.

2 FÉVRIER 2015

12 membres présents, 1 procuration

Place de la Mairie : les élus décident de demander des subventions à l'État, à la

Région et au Département pour participer au financement des travaux.

Routes départementales : à l'unanimité, le conseil municipal exprime son désaccord quant à la proposition du conseil général de transférer à la Commune, 3 routes départementales.

Ascenseurs : afin de réduire les coûts de fonctionnement, il est décidé de recourir à un seul prestataire pour les contrats d'entretien des 2 ascenseurs, de l'élévateur, des 2 monte-charges et de la porte automatique. L'offre présentée par ThyssenKrupp est retenue : 2 298 €/an au lieu de 5 502,69 €/an actuellement.

Commerces ambulants : deux demandes ont été reçues. Le conseil municipal retient la première, celle de M. Mesut LAÏK pour un camion kebab.

CCPN : le conseil municipal décline la demande de la CCPN pour la vente d'une parcelle agricole qui aurait pu servir dans un échange de terrains pour la réalisation d'une zone économique à Censeau.

2 MARS 2015

11 membres présents, 4 procurations

Place de la Mairie : après lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux, 5 offres ont été adressées. L'analyse des offres faites par le bureau d'études BEJ et la commission MAPA

conduit le conseil municipal à retenir l'offre du groupement Roger Martin/FCE pour un montant de 196 788 € HT (solution de base soumise à adaptations)

Compte administratif : le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2014 ainsi que le compte de gestion, qui apparaît concordant.

Budget annexe « Eau et assainissement » : le budget primitif 2015 est adopté avec 165 153 € en fonctionnement et 473 379 € en investissement.

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière » : dans la perspective d'achat d'un terrain pour la réalisation de plusieurs tranches de lotissement, il est décidé d'ouvrir un nouveau budget annexe avec 273 000 € de crédits en fonctionnement et 278 000 € en investissement, pour l'année 2015.

Forêt : dans le cadre des contrats d'approvisionnement, il est décidé d'attribuer l'exploitation des parcelles 21 et 76 à Éric GRIFFOND, de la parcelle 92 à Yann GRIFFOND et de la parcelle 17 à la SARL QUATREPOINT.

13 AVRIL 2015

12 membres présents, 2 procurations

Budget primitif 2015 : le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif principal pour l'année 2015, avec des crédits à hauteur de 1 416 603 € en fonctionnement et 955 184 € en investissement.



Taux d'imposition : après un rappel sur la baisse des dotations de l'État et la présentation des différentes simulations fiscales, les élus municipaux décident à l'unanimité d'augmenter les taux communaux des taxes locales de 0,5 % pour les taxes d'habitation, sur le foncier non bâti et la CFE et de 3 % pour la taxe sur le foncier bâti. Le produit attendu est de 211 330 €.

Épicerie sociale : les élus approuvent l'ouverture de « L'Épi » le 4 mai.

Affouage : il est décidé d'attribuer des lots de 15 stères au prix inchangé de 7 €/stère.

Chapelle d'Essavilly : le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise GUILLEMIN pour la réfection de la toiture, pour un montant de 29 773,29 € TTC. L'État accordera une subvention.

Sacristie de Mignovillard : le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise GUILLEMIN pour la réfection de la toiture, pour un montant de 16 657,42 € TTC. L'État attribuera une subvention.

Mairie : l'entreprise PRÉVALET réalisera l'imperméabilisation des 2 pignons pour 14 336,64 €.

4 MAI 2015

12 membres présents, 2 procurations

Aire de jeux : les discussions avec AMC Diffusion, revendeur des jeux Extébois (fabriqués en France) ont permis d'aboutir à un devis de 19 089,50 € HT, montage inclus. Il est approuvé.

Projet éducatif territorial : document établi pour 3 ans, le PEdT définit les grandes lignes de l'organisation des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le projet élaboré conjointement par la Commune, l'école et le centre périscolaire est approuvé à l'unanimité et sera déposé auprès de l'État.

Cimetière : après consultation des propositions du SIDEC et d'Elabor, le conseil municipal retient cette dernière pour la mise en place d'un logiciel de gestion du cimetière, pour 779,90 € puis un abonnement annuel de 299,90 €. Il est également décidé de recourir aux services d'Elabor pour une assistance juridique afin de mettre en place un règlement de cimetière, pour 610 €. Le règlement du cimetière sera élaboré en 2016.

Rue : le conseil municipal attribue le nom de « rue des Artisans » à la voirie qui dessert la zone artisanale.

Commune nouvelle : une proposition de réflexion a été adressée aux conseils municipaux de Bief-du-Fourg et Communailles-en-Montagne. Ce dernier a montré un intérêt pour la démarche.

1^{ER} JUIN 2015

14 membres présents

Trottoir : un trottoir sera créé le long de la rue de Frasne, entre les rues des Droséras et du Processionnal pour un montant de 9 973 € HT par l'entreprise Roger Martin.

Emprunts : compte tenu de la baisse des taux d'intérêt, la Commune a renégoциé ses emprunts en cours pour l'assainissement et l'extension de l'école. Le premier passe de 4,15 % à 3,85 % et le second de 4,60 % à 4,30 %.

Place de la Mairie : le conseil municipal approuve la souscription d'un emprunt de 250 000 € sur 15 ans au taux de 1,40 % auprès du Crédit mutuel afin de financer les travaux de réaménagement de la place de la Mairie.

École : une consultation de la population des 3 communes a été réalisée pour donner un nom à l'école. Le nom « École des Barbouillons » a recueilli la majorité des suffrages et est entériné. Il sera matérialisé sur la façade par l'entreprise Numatex.



Centre périscolaire : les travaux de rénovation des locaux sont attribués à l'entreprise CHAGROT pour 4 971 € HT.

Informatique : le conseil municipal retient l'entreprise Eurobureau pour la fourniture et l'installation de matériel complémentaire pour assurer la sécurité informatique du secrétariat de mairie pour 1 286,83 €.

Bien informés toute l'année

L'accès aux informations publiques est l'un des piliers de la démocratie. C'est une exigence à laquelle nous souscrivons. Ainsi, vous pouvez être informés de toute l'actualité municipale par plusieurs moyens. A noter : les comptes rendus, délibérations et arrêtés municipaux sont désormais sur le site internet.



Affichage

en mairie et sur les panneaux



Élus et agents

à votre service au quotidien



Site internet

www.mignovillard.fr



Facebook

facebook.com/mignovillard



Twitter

twitter.com/mignovillard



Courriel

mairie@mignovillard.fr



6 JUILLET 2015

12 membres présents, 3 procuration

Voirie : l'entretien annuel des voies communales sera assuré par l'entreprise SJE, dans le cadre d'une commande groupée avec d'autres communes.

Chalet de la Bourre : la réalisation d'un nouvel assainissement autonome est nécessaire. 3 entreprises ont été consultées. Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise JEANNIN pour un total de 15 000 € HT, incluant un bac dégraisseur.

PLU : 4 ans après l'approbation du PLU, il est nécessaire de procéder à la corrections de 2 erreurs matérielles de zonage et à des ajustements du règlement. Les élus approuvent le lancement d'une procédure de modification simplifiée.

Équipement numérique : les élus souhaitent améliorer les conditions d'apprentissage des élèves en dotant l'école d'un équipement numérique moderne et adapté. Suite aux réunions de travail avec l'équipe éducative, il est proposé l'achat de 6 ordinateurs portables, de 6 iPad, 1 visualiseur, 2 bornes wifi, 1

imprimante, 1 meuble, 1 vidéoprojecteur avec écran mobile. Les acquisitions seront réalisées auprès de BIMP pour 11 600,69 € HT et de Manutan pour 2 807,93 € HT. Un serveur pour le filtrage d'internet pour les enfants sera fourni par Eurobureau pour 387,05 €.

Centre périscolaire : la réfection et la mise en conformité de l'électricité sera réalisée par l'entreprise VACELET pour 6 061 € HT.

Bois : le lot de feuillus de la parcelle 73 avec 547 m³, a été vendu pour 5 896,66 €. Le lot de résineux de la parcelle 12 avec 401 m³ en bloc et sur pied a été vendu à la scierie CHAUVIN pour 26 810,30 €. Les lots des parcelles 15 et 16 ont été cédés à l'amiable à la scierie CHAUVIN pour env. 71 €/m³. Et celui de la parcelle 75 au prix de 2 055 €.

Chablis : le volume s'élève à environ 450 m³. Un contrat a été conclu avec la scierie CHAUVIN.

Baumes : afin de renforcer la sécurité en forêt, il est proposé de sécuriser progressivement les baumes. Une première tranche sera réalisée par l'entreprise FCE pour 4 078 € HT en 2015.

Archives : la conservation des archives communales est une obligation légale. Devant le volume d'archives de Mignovillard mais aussi de Petit-Villard, Froidefontaine et Essavilly, accumulé au cours des années, il est indispensable de procéder à un tri et un classement professionnel. Cette mission sera confiée à l'archiviste du centre de gestion du Jura au second semestre 2016 pour 4 080 € TTC. Des locaux adaptés devront être créés au grenier.

7 SEPTEMBRE 2015

13 membres présents, 1 procuration

PLU : le conseil municipal approuve le dossier de modification simplifiée n°1. Il sera adressé aux personnes publiques associées et soumis à la consultation du public durant un mois.

Commune nouvelle : suite au travail engagé avec les élus de Communailles-en-Montagne, une charte de la commune nouvelle a été rédigée afin de fixer les modalités de création et de fonctionnement. Elle est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal, de même que les modalités de consultation de la population avec une réunion publique puis un vote le 11 octobre.

Accessibilité : conformément à l'obligation légale de mise en accessibilité du patrimoine communal, la Commune dépose auprès de la Préfecture, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour réaliser les travaux nécessaires entre 2015 et 2017.

Frais scolaires : pour l'année scolaire 2013-2014, le coût par élève pour les dépenses de fonctionnement est de 788,68 €. Ces frais seront facturés pour remboursement aux différentes communes d'origine des élèves (Bief-du-Fourg, Communailles-en-Montagne, Cerniébaud et Longcochon).



Les élèves de l'école des Barbouillons disposent depuis la rentrée 2015 d'un équipement numérique de qualité qui multiplie les possibilités pédagogiques.



Chasse : les baux successifs de location de la chasse communale n'ayant pas fait l'objet de réajustement quant au tarif (267,70 € en 2015) depuis les années 1970, le conseil municipal, à la majorité, décide de conclure un nouveau bail de 9 ans avec l'ACCA de Mignovillard au tarif de 400 €/an, indexé sur l'indice des fermages, auquel s'ajoute l'entretien annuel de 6 lignes en forêt.

5 OCTOBRE 2015

13 membres présents

Coopération intercommunale : un point est réalisé sur les discussions en cours en vue de la réforme de la carte des communautés de communes. Celle du Plateau de Nozeroy, avec 3 500 habitants, devra évoluer pour atteindre au moins le seuil de 5 000 habitants, tel que prévu en zone de montagne. Diverses possibilités sont étudiées : Frasne, Mouthe, Champagnole...

Déneigement : une nouvelle convention pour le déneigement sur terrain privé est approuvée par le conseil municipal. Elle précise que ce type de déneigement est facultatif pour la Commune, qui doit déneiger en priorité les espaces publics. De nouveaux tarifs sont adoptés : 7 €/passage pour moins de 100 m et 10 €/passage pour plus de 100 m. Pour la communauté de communes, le déneigement du parking du boulodrome sera facturé 20 €/passage.

Église : âgée de plus de 50 ans, l'horloge électronique qui contrôle l'affichage de l'heure au clocher est vétuste, ce qui se traduit par un retard récurrent. Le conseil municipal approuve son remplacement par une horloge numérique pilotée à distance, avec réglage automatique de l'heure. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Prêtre pour un montant de 2 427,20 € HT.

Mairie : suite aux différents contacts avec l'entreprise Gasquet, les élus valident le projet d'éclairage de mise en valeur de la mairie pour un montant

total de 17 044,24 € HT, correspondant à l'installation de 10 barres lumineuses, et 5 spots.

2 NOVEMBRE 2015

11 membres présents, 2 procurations

Commune nouvelle : après l'adoption de la charte puis la consultation de la population qui a répondu « OUI » à 73,5 %, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de la commune nouvelle de Mignovillard au 1^{er} janvier 2016 afin de réunir les communes de Mignovillard et Communailles-en-Montagne. Le conseil municipal sera composé de tous les élus actuels. Le lissage des taux de fiscalité se fera sur 12 ans.

Coopération intercommunale : conformément à la loi, le Préfet a présenté son projet de schéma départemental pour regrouper les communautés de communes qui ne comptent « pas assez » d'habitants. C'est le cas du Plateau de Nozeroy, qui serait regroupé avec les communautés de communes de Champagnole, Poligny, Arbois, Salins-les-Bains et 9 communes des Coteaux de la Haute-Seille, soit un total de 141 communes et 46 000 habitants. Le conseil municipal exprime sa totale opposition avec cette proposition du Préfet et souhaite privilégier un rapprochement avec la communauté de communes de Frasne ou, à défaut, celle de Champagnole seule.

Plateau de Nozeroy : le conseil communautaire de la communauté de communes doit évoluer car l'accord local conclu en 2012 n'est plus constitutionnel. Le conseil municipal décide de retenir la répartition des sièges de droit commun, ce qui se traduira toujours par 7 sièges pour Mignovillard, mais sur une assemblée de 40 élus et non plus 46.

Déneigement : le déneigement des places de la Mairie et du 19 mars 1962 sera confié à l'entreprise Jeannin. Le chemin de Mibois sera déneigé par l'entreprise Griffond.



Le centre périscolaire a été totalement rénové au cours de l'été

Tarifs communaux : les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

7 DÉCEMBRE 2015

12 membres présents

PLU : la modification simplifiée n°1 du PLU est adoptée. Elle permet de rectifier 2 erreurs de zonage, d'adapter le règlement pour plus de souplesse et de précision. La consultation du public a permis également quelques ajustements.

Place de la Mairie : un avenant de 29 338,50 € HT est approuvé, de même que les travaux supplémentaires hors marché pour 22 791,70 € HT (FCE) et 700 € HT (Roger Martin).

Rue : une voie privée perpendiculaire à la rue des Gentianes est dénommée « chemin de la Baume ».

Forêt : l'état d'assiette des coupes pour 2016 est adopté, avec 1/3 en contrat d'approvisionnement et 2/3 en adjudication.

Décharge : les conditions d'accès le samedi évoluent à partir du 1^{er} mai 2016. L'ouverture sera assurée de 9h à 10h30 en présence d'un élu pour contrôler.



Les bons comptes de l'année 2014

Les éléments que vous trouverez dans les pages qui suivent vous présentent l'essentiel du compte administratif 2014 de la Commune de Mignovillard, concernant le budget communal principal. Outre les tableaux détaillés, les graphiques devraient vous permettre de mieux appréhender la part des différentes recettes et dépenses. Un zoom est fait sur le budget annexe « eau et assainissement ».

Ce compte administratif, établi au début de chaque année, retrace les recettes et les dépenses effectives de l'année précédente, au centime près. Vous pouvez donc retrouver, en investissement comme en fonctionnement, comment a été utilisé l'argent du budget communal.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on retrouve les trois ressources principales :

- les produits de services (242 059,57 €) avec l'essentiel provenant des coupes de bois
- les impôts et taxes (248 961,73 €) qui correspondent aux ressources fiscales
- les dotations et participations (209 317,41 €) où on retrouve principalement les dotations versées par l'État.

L'ensemble des recettes de fonctionnement représente 844 545,99 €, en baisse de 26 000 € environ par rapport à 2013, ce qui est essentiellement dû à la baisse de la dotation de fonctionnement attribuée par l'État. Il faut ajouter les recettes d'investissement (693 159,38 €), soit un total de 1 537 705,36 € en 2014.

Les dépenses, elles, se répartissent entre le fonctionnement et l'investissement, pour 1 167 275,24 € en 2014.

Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment :

- les charges à caractère général (283 442,97 €) dans lesquelles on retrouve à la fois les charges de carburants et combustibles, les taxes foncières, le téléphone, l'entretien de la voirie et des bâtiments, les frais de maintenance...
- les charges de personnel (194 824,38 €) permettant de rémunérer le personnel communal et de payer les cotisations patronales et d'autres taxes.
- les autres charges de gestion courante (94 337,42 €) avec en particulier la part communale pour le service incendie des sapeurs-pompiers, les subventions aux associations et les indemnités du maire et des adjoints.

La part communale des impôts locaux

	Migno. 2014	Migno. 2015	Moyenne 2013 des communes du Jura de 650 à 850 hab.
Taxe d'habitation	9,93 %	9,98 %	8,77 %
Taxe sur le foncier bâti	6,63 %	6,83 %	14,52 %
Taxe sur le foncier non bâti	18,75 %	18,84 %	27,40 %
Cotis. foncière des entreprises	12,91 %	12,97 %	16,09 %

Le conseil municipal a choisi en 2015 d'augmenter le taux des taxes d'habitation, sur le foncier non bâti et la CFE de 0,5 % et celui du foncier bâti de 3 %.

Avec la hausse des bases de 0,9 % décidée par l'État, le produit fiscal augmente de 5 500 € (dont 2 600 € dus à la variation des taux communaux) Ainsi, en 2015, la Commune de Mignovillard a perçu environ 211 330 € (notification) :

- Taxe d'habitation : 80 566 € (79 175 € en 2014)
- Taxe sur le foncier bâti : 65 694 € (62 705 € en 2014)
- Taxe sur le foncier non bâti : 52 913 € (52 123 € en 2013)
- Cot. foncière des entreprises : 12 157 € (11 818 € en 2013)

Il faut ajouter que la Commune de Mignovillard a versé 45 043 € au FNGIR en 2015, comme en 2014.

Le tableau ci-contre indique les taux communaux appliqués ainsi que la moyenne des 23 communes jurassiennes de taille équivalente, permettant de comparer les taux.

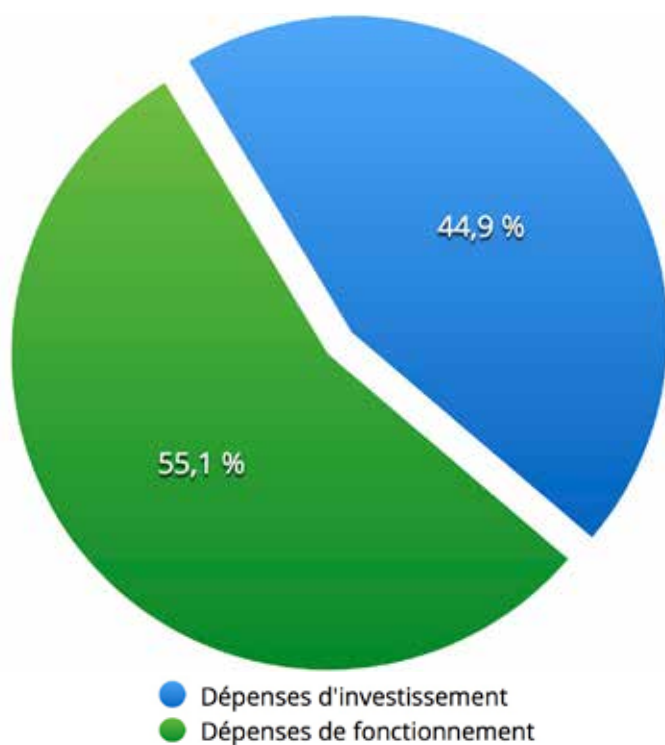


INVESTISSEMENT

RECETTES

Subventions d'investissement	10 104,00 €
- Département	8 500,00 €
- État	1 604,00 €
Dotations, fonds divers, réserves	682 554,38 €
- Excédents de fonctionnement	465 439,82 €
- FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	213 940,72 €
- Taxe d'aménagement	3 173,84 €
Dépôts et cautionnements reçus	501,00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	693 159,38 €

Répartition des dépenses entre investissement et fonctionnement



Budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe « eau et assainissement » sert à retracer et à équilibrer de façon séparée les dépenses et recettes liées à ces domaines. Ce budget a été particulièrement important ces dernières années avec la réalisation des travaux d'assainissement.

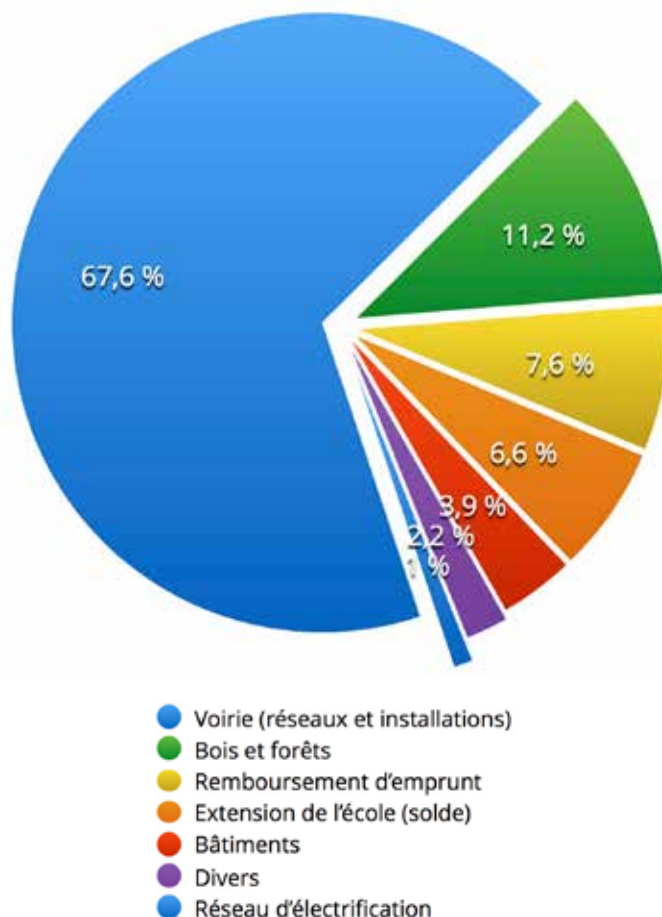
Ainsi, en 2014, on a pu noter :

- **Fonctionnement**
42 426,61 € en dépenses et 60 274,79 € en recettes
- **Investissement**
95 512,04 € en dépenses et 201 900,36 € en recettes

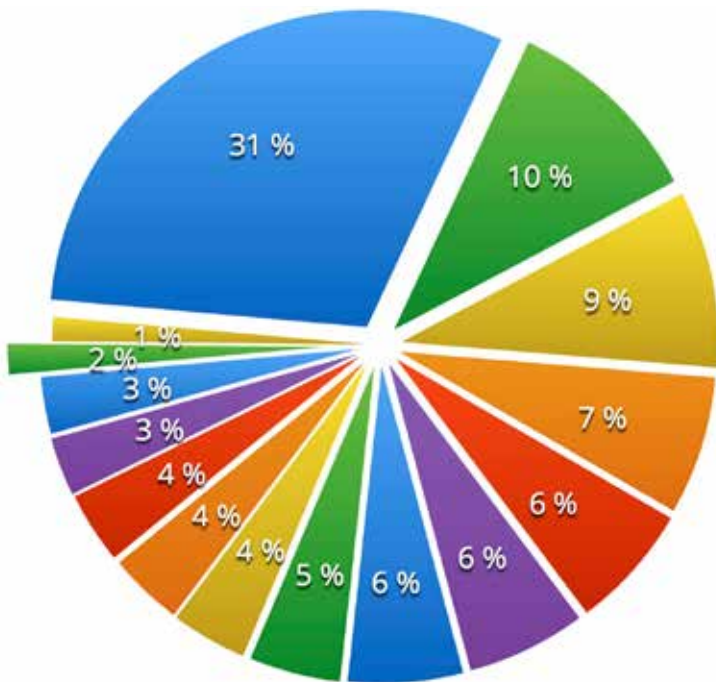
DÉPENSES

Immobilisations corporelles	449 665,64 €
- Réseaux de voirie	354 154,00 €
- Bois et forêts (travaux)	58 728,02 €
- Autres bâtiments publics	9 352,08 €
- Bâtiments scolaires	8 469,00 €
- Réseaux d'électrification	5 069,80 €
- Installations de voirie	3 423,12 €
- Autres immobilisations corporelles	3 202,02 €
- Mobilier	2 484,40 €
- Immeubles de rapport	2 442,00 €
- Autres réseaux	991,63 €
- Terrains de voirie	838,80 €
- Matériel de bureau et informatique	510,77 €
Immobilisation en cours	34 375,98 €
- Avance / commande d'immo. (ext. école)	34 375,98 €
Remboursement d'emprunts	39 580,51 €
- Emprunts en euros	39 085,51 €
- Dépôts et cautionnements reçus	495,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	523 622,13 €

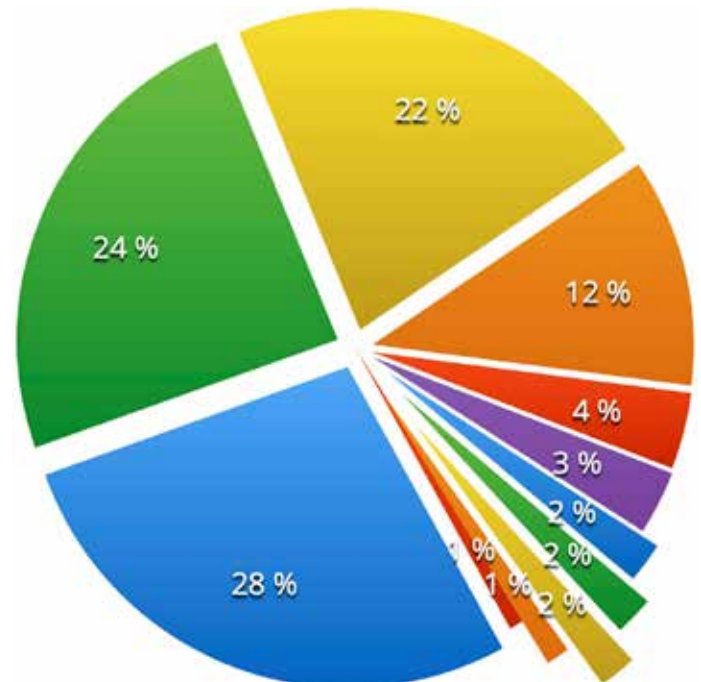
Les principales dépenses d'investissement



Les principales dépenses de fonctionnement



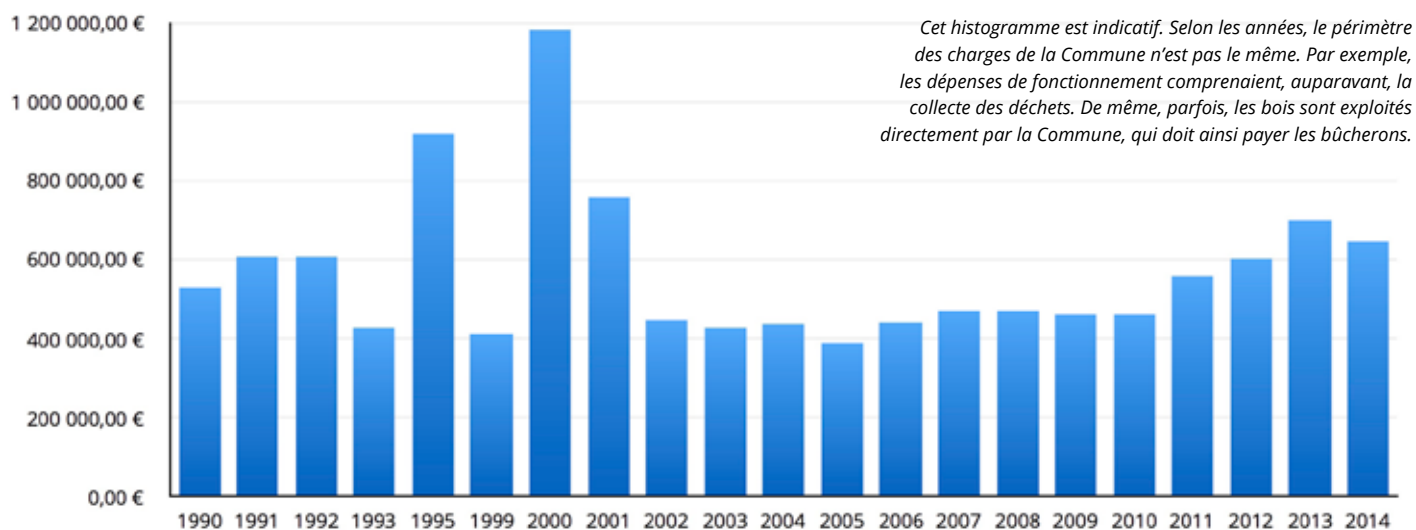
Les principales recettes de fonctionnement



- Personnel
- Entretien (voirie, forêts, bâtiments, matériel roulant...)
- Energies
- Reversement sur FNGIR
- Prestations de services
- Subventions aux associations
- Impôts et taxes
- Service d'incendie
- Frais de gardiennage (ONF)
- Indemnités des élus
- Charges financières
- Divers
- Fournitures (petit équipement, scolaire, administratif,..)
- Assurances
- Fêtes, cérémonies, réceptions

- Impôts locaux
- Coupes de bois
- Dotations de l'Etat
- Vente de terrain (Droséras)
- Autres
- Frais scolaires
- Revenus des immeubles
- Droits de mutation
- Agence postale
- Affouage
- Taxes de pâturage

L'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 1990



FONCTIONNEMENT

RECETTES	
Atténuations de charges	3 858,89 €
- Rembmt des rémunérations de personnel	3 367,49 €
- Remboursement autres charges sociales	491,40 €
Produits de services	242 059,57 €
- Coupes de bois	204 388,41 €
- Rembours ^t d'autres redevables (Poste...)	15 987,19 €
- Taxe d'affouage	10 080,00 €
- Taxes de pâturage, tourbage	6 259,01 €
- Menus produits forestiers	3 347,26 €
- Concessions dans les cimetières	957,00 €
- Autres redevances et recettes (carrière)	580,00 €
- Droits de chasse et de pêche	265,70 €
- Redevance d'occupation du domaine pub.	195,00 €
Impôts et taxes	248 961,73 €
- Taxes foncières et d'habitation	206 411,00 €
- Imposition forfaitaire sur les ent. de réseau	17 450,00 €
- Taxe additionnelle des droits de mutation	16 778,48 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des ent.	7 892,00 €
- Droits de place	430,30 €
Dotations et participations	209 317,41 €
- Dotation forfaitaire	88 379,00 €
- Compensation de perte de bases écono.	49 548,00 €
- Participations autres communes (école)	27 082,33 €
- Dotation de solidarité rurale	26 217,00 €
- Compensation d'exonération taxe d'hab.	20 162,00 €
- État, compensation de la taxe foncière	374,00 €
- État, compensation CET	263,00 €
- Autres attributions et participations	202,08 €
- Attribution péréquation et compensation	122,00 €
Autres produits de gestion courante	29 272,47 €
- Revenus des immeubles	17 145,74 €
- Produits divers de gestion courante	12 126,73 €
Produits financiers	8,87 €
Produits exceptionnels	111 067,05 €
- Produits de cessions d'immobilisations	97 020,00 €
- Produits exceptionnels divers	14 047,05 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	844 545,99 €

DÉPENSES	
Charges à caractère général	283 442,97 €
- Entretien de voies et réseaux	45 544,88 €
- Contrats de prestations de services	40 797,70 €
- Taxes foncières	32 750,00 €
- Énergie, électricité	30 907,99 €
- Frais de gardiennage	24 706,51 €
- Combustibles	21 452,34 €
- Entretien de matériel roulant	12 546,53 €
- Primes d'assurances	9 896,82 €
- Fêtes et cérémonies	7 834,27 €
- Fournitures scolaires	6 247,30 €
- Carburants	5 195,83 €
- Autres impôts et taxes	4 614,11 €
- Fournitures de petit équipement	4 072,62 €
- Entretien de bâtiments	3 526,16 €
- Autres matières et fournitures	3 451,89 €
- Frais de télécommunication	3 356,84 €
- Eau et assainissement	3 080,95 €
- Fournitures administratives	2 276,19 €
- Maintenance	2 308,45 €
- Publications	2 215,97 €
- Fournitures d'entretien	2 072,23 €
- Fournitures de voirie	2 064,07 €
- Entretien d'autres biens mobiliers	1 921,71 €
- Concours divers (cotisations)	1 667,20 €
- Transports collectifs	1 725,99 €
- Autres services extérieurs	1 040,60 €
- Frais d'affranchissement	778,80 €
- Divers	5 389,02 €
Charges de personnel	194 824,38 €
- Personnel titulaire	120 319,89 €
- Cotisations aux caisses de retraite	28 737,58 €
- Cotisations à l'Urssaf	24 084,13 €
- Cotisations aux assurances du personnel	8 680,34 €
- Personnel non titulaire	7 232,16 €
- Cotisation centre de gestion de la fonc. publique	2 336,87 €
- Cotisations à d'autres organismes	1 824,85 €
- Médecine du travail	676,00 €
- Divers	932,56 €
Atténuation de produits	47 689,00 €
- Reversement sur FNGIR	45 043,00 €
- Fonds de péréquation interco. et communal	2 320,00 €
- Reversements de dégrèvement	326,00 €
Autres charges de gestion courante	94 337,42 €
- Subventions de fonctionnement asso.	38 824,00 €
- Service d'incendie	29 703,00 €
- Indemnités d'élus	24 241,42 €
- Divers	1 569,00 €
Charges financières (intérêts)	23 359,34 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	643 653,11 €



Une année de convivialité

Cette année fut marquée par de bons moments conviviaux offerts aux habitants de la commune.

que l'unité, le respect, l'accueil de tous restent le leitmotiv de l'équipe municipale.

Se retrouver, échanger, afin de tisser des liens, faire connaissance, ces temps forts si importants dans notre village afin

**Anne-Marie MIVELLE, Carmen VALLET,
Nelly GIROD, Michaël FUMEY**



10 JANVIER 2015

Vœux à la population

Les habitants de la commune sont invités aux vœux du maire. Ce moment fut très apprécié par tous.



31 JANVIER 2015

Repas des anciens

La nouvelle équipe municipale reçoit les personnes de plus de 70 ans. Un repas et un après-midi très sympathiques avec nos aînés.



8 MAI 2015

70^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945

Une cérémonie qui cette année a réuni toute la population de Mignovillard, Communailles et Bief-du-Fourg, et au-delà. Présence des anciens combattants, des pompiers avec remise de grade de Lieutenant à Olivier CUBY. Les enfants de l'école ont entonné le chant des partisans. Cette cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié sur le parvis de la mairie.



29 MAI 2015

Fête des mères

Toujours un franc succès pour ce rendez-vous avec les mamans de la commune.

Cette année, la médaille de la famille a été remise à 5 mamans.



9 AOÛT 2015

Inauguration de la nouvelle toiture de la chapelle d'Essavilly

Un moment convivial à l'occasion de la Sainte-Claire.



5 SEPTEMBRE 2015

Remise des cartes Avantages jeunes

Tous les jeunes de la commune qui le désirent (entre la 6^{ème} et 18 ans) ont reçu la carte avantage jeune. Ils ont le choix entre celle du Jura ou du Doubs.



19 SEPTEMBRE 2015

Inauguration de la place de la Mairie, des cours, de l'aire de jeux...

Un temps fort de cette année autour de ces réalisations avec la présence de responsables académiques, d'élus, de l'équipe enseignante, des enfants et de la population.



Et aussi...

20 JUIN 2015

Fête des pères

Pour la deuxième année consécutive, les papas ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale.

11 NOVEMBRE 2015

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Suivie du verre de l'amitié, à la mairie

Commission Urbanisme, voirie et assainissement

PLACE DE LA MAIRIE

L'année 2015 aura vu enfin la réalisation de l'aménagement de la place de la Mairie.

Ces travaux font naturellement suite aux études et concertations menées au cours de l'année 2014, déjà développées au travers du bulletin municipal 2014.

Au cours du 1^{er} trimestre, de nombreuses réunions ont été nécessaires avec les différents partenaires institutionnels (SIDE, ErDF, France Telecom) et les entreprises de travaux publics retenues pour le chantier : Gasquet (réseaux secs, éclairage), Roger Martin (chaussée, bordures), FCE (pavés, plantations, mobilier urbain, grilles et portails). Ces réunions nous ont permis, avec notre bureau d'études BEJ, d'établir un planning précis car il convenait surtout ne pas entraver la rentrée scolaire.



Le nouvel aménagement donne tout son caractère à la mairie, de nuit

Début avril, le démarrage des travaux s'est engagé par la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. Ces opérations largement subventionnées ont permis de cacher tous ces fils disgracieux sur le secteur de nos travaux. Ainsi, peu avant la fin de l'année scolaire, les travaux de réaménagement ont véritablement démarré.

Pendant les travaux sur la chaussée et les trottoirs, il s'est avéré nécessaire de remplacer une conduite pluviale trouée écrasée par de précédents travaux, et de remettre en état une partie de la conduite de *Fourg de manche*, destinée à alimenter en eau la future fontaine située devant la mairie.

Au fil des semaines, les anciennes grilles et murs d'enceinte de l'école avaient disparus pour laisser place à l'implantation des bordures pierre ou à parement granit, matérialisant le nouvel aménagement de la chaussée et des parkings attenants.

La pose de bordures et la réalisation de trottoirs normalisés en direction des aménagements du carrefour de l'église complètent désormais la traversée.

La mise en place progressive des pavés a permis de concrétiser les aménagements retenus au cours des études.



Inauguration de la place de la mairie et des cours d'école et de l'aire de jeux



Les réunions hebdomadaires de chantier se sont succédées durant l'été pour effectuer des modifications mineures liées à l'avancement du chantier (altimétrie de certaines bordures, renforcement de surface de l'ancienne citerne incendie, implantation de l'escalier, aménagement de l'espace d'information, grille du centre périscolaire, rampe d'accès handicapé pour l'agence postale, etc...). C'est au final tous ces petits détails qui ont fini par donner un aménagement largement abouti.

Enfin, quelques jours avant la rentrée scolaire, la mise en œuvre des enrobés de chaussée, de parking, des accès à l'école des Barbouillons et de la nouvelle cour a terminé l'essentiel des travaux.

La réalisation d'un plateau surélevé a permis de réduire de façon significative la vitesse des véhicules. Une « zone 30 » réglemeute désormais la section, avec priorité à la traversée des piétons.

Les travaux d'aménagement se sont déroulés également derrière la mairie et l'extension de l'école par le redimensionnement de la cour de récréation, l'aménagement de l'accès et de la mise en forme de l'aire de jeux dédié aux enfants. Bordures et grilles délimitent désormais ces équipements.

Enfin, durant le dernier trimestre : plantations d'arbres, pose de grilles et de panneaux d'informations et marquages routiers sont venus progressivement finaliser tout cet ensemble.



Un trottoir pour accéder au centre



Les maisons se construisent à un bon rythme au lotissement des Droséras

Il appartient désormais à nous tous de faire vivre ce nouvel aménagement tout au long de l'année au travers des diverses animations et manifestations qui ne manqueront pas de se dérouler.

CRÉATION D'UN TROTTOIR

Faisant suite à l'achèvement du lotissement « Les Droséras » situé en sortie de la commune de Mignovillard, direction de Frasné, il nous a semblé nécessaire de sécuriser le cheminement des piétons sur la rue de Frasné pour rejoindre le centre bourg.

L'aménagement a permis la réalisation d'un trottoir suffisamment dimensionné avec bordures et revêtement en enrobé sans acquisition parcellaire auprès des riverains.

Des accès bateau au droit des accès charretiers ont été réalisés et largement dimensionnés.

Cet équipement a été réalisé simultanément aux travaux de la place de la Mairie, par l'entreprise Roger Martin, dans le cadre d'une consultation sur la base des prix du marché de la place de la Mairie.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Cette année, le conseil municipal a décidé de limiter au minimum l'entretien

des voies communales, afin d'envisager plutôt une réfection complète des quelques rues qui le nécessitent, au lieu de les « rafistoler » chaque année.

Il a été cependant réalisé 600 m d'un enduit de renouvellement sur la voie desservant la forêt, à partir de la route de Mibois.

D'autre part, l'entretien ponctuel des nids de poule et autres dégradations s'est réalisé avec une nouvelle technique appelée « Colpach ». Deux journées ont été consacrées sur différentes voies communales (Mignovillard, Froidefontaine, Essavilly). Petit-Villard doit faire l'objet d'un programme de voirie à définir pour 2016.

Gérard MUGNIOT

*Conseiller municipal délégué
Responsable de la commission*



Un revêtement rénové, route de Mibois



Faire place neuve...



La cour de la mairie, avant les travaux



Une nouvelle grande cour à l'arrière



Le revêtement a été retiré



Les pavés granit rectangulaires ont été installés avec soin



Le mur d'enceinte et sa grille ont été enlevés avec précaution



Plus agréable et plus sécurisé : le nouvel escalier pour accéder à l'épicerie



Une dalle béton a été coulée pour protéger la citerne voûtée vers la mairie



Plusieurs centaines de mètres carrés d'enrobé neuf ont été tirés



Les pavés donnent charme et caractère



Une zone limitée à 30 km/h



Le plateau surélevé fait ralentir



Le nouveau parvis, très ouvert, met en valeur le bâtiment de la mairie



Petit-Villard a fait son « COW MISS »



Jour de fête et journée historique que ce samedi 17 octobre 2015 à Petit-Villard. Pour la 1^{ère} fois, le hameau accueillait le comice du Plateau de Nozeroy. Un beau défi relevé par le groupe d'habitants qui s'est constitué dès fin 2014.

Ce groupe de chevilles ouvrières a œuvré tout au long de l'année pour l'organisation de l'événement, la préparation des décorations du village, la confection d'une exposition sur l'histoire de Petit-Villard et les talents locaux. Et plusieurs dizaines de bénévoles ont grossi les rangs durant tout le week-end du comice, particulièrement le samedi.



Plusieurs centaines de montbéliardes, représentant près de 40 exploitations agricoles, ont fait le déplacement des 4 coins du Plateau de Nozeroy pour concourir toute la matinée. Les éleveurs et le public venu en nombre ont pu profiter d'un ciel radieux... et d'une température un brin fraîche. Mais la chaleur était ailleurs. Dans les rires partagés, dans les échanges entre tous les participants.

Bravo à tous !



Commission Environnement, cadre de vie et tourisme

2015 s'achève et nous nous retrouvons pour faire le point sur les différentes actions mises en place au cours de l'année.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Suite à la proposition du SIDEC, nous avons signé une convention de conseil en énergie partagé (CEE) pour lutter contre le gaspillage énergétique. Un travail colossal de récolte de données sur plusieurs années a permis de mettre en avant les différents coûts énergétiques au niveau des bâtiments municipaux.

Ces données offrent une première lecture du fonctionnement énergétique de notre commune. Une technicienne est venue faire un relevé bâtiment par bâtiment pour confronter les résultats



La Commune dispose désormais d'une cartographie de l'éclairage public

afin de proposer des mesures correctives et permettre une diminution des consommations énergétiques. En parallèle, une étude sur l'éclairage public a été réalisée, ce qui nous a donné une cartographie des points lumineux de la

commune. Une réflexion sur la manière dont nous pouvons diminuer le coût de l'éclairage (plus de 10 000 € par an) sera à mettre en œuvre.

ASSAINISSEMENT DU CHALET DE LA BOURRE



Le Chalet de la Bourre dispose désormais d'un assainissement autonome performant

En tant que propriétaire des lieux, la Commune a une responsabilité en terme d'assainissement au Chalet de la Bourre. Un état des lieux a été établi avec le SPANC (service public d'assainissement non collectif) pour l'ancien assainissement individuel qui dysfonctionnait. Nous avons procédé à la remise en état de cet assainissement en installant une station d'épuration autonome sur lit de sable filtrant. De plus, un bac de décantation des graisses, nécessaire pour l'activité de restauration, a été installé en amont.



ZONES HUMIDES

Les zones humides incluses dans le périmètre « Natura 2000 » du Bassin du Dugeon, qui englobent à Mignovillard la Seigne des Barbouillons et la Seigne du Seignaux, devraient bénéficier d'une réhabilitation pour restaurer leur fonction de stockage de l'eau.

Le contrat LIFE « Tourbières du Jura », est un vaste programme européen de restauration des tourbières, doté de plus de 8 M€ et porté par le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de

Attention aux plantes invasives !

Dans la même démarche de protection des milieux naturels que nous avons entreprise, des actions ont été menées pour lutter contre les plantes invasives : intervention sur une station de solidage vers la scierie et sur une station de renouée du Japon aux Étarpois.

La Commune souhaite sensibiliser l'ensemble de la population et des propriétaires fonciers sur la problématique des plantes invasives.

Attention, lorsque vous achetez des plantes pour vos massifs au printemps, certaines espèces vendues (comme la verge d'or) envahissent nos espaces au détriment de nos espèces locales.

Soyez vigilants afin de respecter la biodiversité de notre région.



La verge d'or est très invasive



La Seigne des Barbouillons, réserve régionale, fera l'objet de travaux de restauration

Franche-Comté, en association avec différents partenaires dont le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (SMAAHD).

La Commune devrait pouvoir réaliser ces travaux de restauration en lien avec le SMAAHD en 2018, pour un montant estimé à plus de 200 000 €, subventionné à environ 95 %.

Par ailleurs, il faut noter que la tourbière de la Seigne des Barbouillons a été classée en réserve naturelle régionale (RNR) fin 2014 par la Région Franche-Comté pour 10 ans renouvelables, grâce à un important travail de l'association de la Seigne des Barbouillons. Cette dernière a d'ailleurs été désignée gestionnaire du site de plus de 34 hectares, en collaboration avec le SMAAHD. La Commune sera à leurs côtés.

FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS

L'embellissement de notre commune est porteur d'un certain dynamisme. L'aménagement de la fontaine de Froidefontaine est terminé, les plantations de la place du 19 mars 1962 ont été réalisées avec beaucoup d'enthousiasme et une once de sueur... Merci aux laboureurs, aux planteurs et aux observateurs pour leur soutien !

Notre commune est joliment fleurie : merci et bravo à tous les bénévoles qui prennent soin des fleurs pendant la saison estivale. Nous restons à votre écoute et ouvert à toutes suggestions.



Des arbres, une jachère fleurie : la place du 19 mars 1962 a retrouvé des couleurs



Un sapin toujours très apprécié

ILLUMINATIONS DE NOËL

Pour Noël, un peu de changement pour la décoration de la place de la mairie. Nous avons tenu à harmoniser les éclats lumineux pour souligner et renforcer la beauté de notre place, après les travaux de réaménagement.

Vous pourrez découvrir de nouveaux motifs sur les candélabres, des flocons scintillants sur la façade de la mairie et un rideau lumineux pétillant à la Poste.

Le sapin de l'Abondance, qui provient de Petit-Villard, est une fois encore magnifique. Nos remerciements aux employés communaux et à l'entreprise Guillemin.



Ça pétille sur la place de la mairie

TOURISME À LA BOURRE

Un petit relooking à l'intérieur du chalet des locations de skis a permis de dynamiser l'intérieur, d'apporter plus de sécurité dans les déplacements autour du fourneau et d'offrir un meilleur espace de travail pour le personnel. Une petite extension devrait être réalisée en 2016 à l'arrière, pour disposer d'un espace de stockage supplémentaire.

Quelques travaux d'aménagement extérieur ont été réalisés, entre autres le reprofilage de la piste de luge afin de sécuriser davantage la descente. C'est un premier test, nous apporterons d'autres modifications si besoin.



La Commune poursuit son engagement en faveur du tourisme à La Bourre

Tous les modules de l'espace ludique ont été enfin livrés et pourront être installés pour la saison hivernale. La gestion de cet espace se fera par une personne embauchée par l'ATD (association tourisme et développement).

Cela offrira une attractivité supplémentaire pour les familles et donnera aux jeunes enfants la possibilité de s'adonner aux premières sensations de glisse, de sauts, d'adresse sur la neige dans un esprit de jeu. Il servira également aux enseignants dans une optique pédagogique pour le développement de différentes compétences à travers la pratique du ski nordique. C'est aussi dans cette optique que nous venons de réaliser un léger aménagement à l'arrière du Chalet de la Bourre pour permettre le traçage d'une piste d'initiation.

En matière touristique, l'accueil des vacanciers reste un moment privilégié afin de leur faire découvrir notre pays, notre savoir-faire et notre caractère. Pour être plus pertinents et montrer que nous parlons d'une seule voix, les pots d'accueil se déroulent désormais sur un site unique, à Nozeroy, à proximité de l'office du tourisme, le lundi en période hivernale et estivale. Les élus de Nozeroy et de Mignovillard interviennent en alternance pour faire découvrir notre territoire.

Lydie CHANEZ

Adjointe au maire

Responsable de la commission



Commission Enfance, petite enfance

Cette année a été très productive car différents projets ont vu le jour, notamment l'agrandissement et l'aménagement d'un espace ludique à proximité des cours de récréation, ce qui a permis de créer au centre du village un lieu de rencontre pour les familles et les enfants.

En effet, le réaménagement de la cour d'école permet aux enfants de se retrouver hors temps scolaire, pour certains pour une partie de basket, de foot ou de hand, pour d'autres pour jouer sur la grande structure.

L'aménagement de l'aire de jeux, côté jardin public, avec toboggan, jeu à ressort et portique balançoire font le bonheur des enfants et offre un bon moyen de décompresser après l'école. C'est un lieu qui manquait à notre village et qui avait été demandé lors de la consultation de la population en mai 2014.

Aire de jeu : tout n'est pas permis !

Les aménagements effectués au cours de l'été à l'arrière de l'école donnent satisfaction au plus grand nombre. Les enfants peuvent jouer en toute sécurité sur des équipements de qualité, fabriqués en France. Le nouveau terrain de sport est également apprécié, tant lors des récréations que pendant les heures de sport ou en dehors de l'école.

Mais il est nécessaire de rappeler les consignes d'usage tant aux enfants qu'aux parents.



Une partie des jeunes bénéficiaires de la carte « Avantages jeunes »

Une table de pique-nique a également été installée. Et en 2016, un petit terrain de pétanque sera installé à proximité de l'espace de jeux.

Pour la deuxième année consécutive, la Commune a offert la carte « Avantages

jeunes » aux adolescents du village. Ils étaient 55 à l'avoir demandée. La remise des cartes a eu lieu le samedi 5 septembre, suivie d'un verre de l'amitié.

Nous envisageons en début d'année une rencontre avec les jeunes afin d'échanger sur leurs besoins et leurs souhaits en termes d'aménagements ludiques et sportifs au niveau des terrains synthétiques situés rue du Martinet. Cela leur permettrait d'avoir un point de rencontre. Nous voulons les associer à cette démarche afin de les responsabiliser pour assurer le respect et le bon fonctionnement de ce lieu et de ses équipements.

La commission « Enfance et petite enfance » vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Carmen VALLET

Responsable de la commission





La grande structure, avec 2 toboggans, fait le bonheur des petits et des grands



La balançoire, pour 4 enfants maximum



Une abeille pour butiner au soleil



Sur ressorts, seul, à 2, 3 ou même 4, les papillons apportent des couleurs à l'aire de jeux



CETTE AIRE DE JEUX EST A LA
DISPOSITION DE VOS ENFANTS.

L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DOIT
SE FAIRE SOUS LA SURVEILLANCE DES
PARENTS OU ACCOMPAGNEURS.

SUR CHAQUE JEU VOUS TROUVEREZ
UNE PLAQUETTE INDICANT
LA TRANCHE D'AGE DES ENFANTS.

MAINTENANCE
MAIRIE DE MIGNOVILLARD
TEL : 03.84.51.31.02
SECOURS : 112

AVIE
DIFFUSION
03.84.35.02.89



Pour les petits, un toboggan supplémentaire a été ajouté avant l'entrée de l'école



Des buts, des panneaux de basket, un sol adapté et tracé : les jeux collectifs ont désormais la part belle à l'école



Commission Affaires sociales et personnes âgées

La commission poursuit sa réflexion concernant le projet d'un établissement pour personnes âgées non dépendantes.

Au cours de l'année 2016, notre correspondante MSA chargée de l'étude du projet, nous soumettra une enquête de faisabilité.

Cependant nous continuons nos visites vers d'autres types de structures. C'est ainsi que nous nous sommes rendus à Foncine-le-Haut afin de visiter la « Maison des aînés », réalisée par la Commune. Il s'agit d'une structure de type « Âge et vie » avec un fonctionnement et une organisation différents des MARPA (maisons d'accueil rurales pour personnes âgées).

Nous prendrons le temps d'évaluer les besoins, la taille de l'établissement pour mener à bien ce projet, au centre du village. Nous aurons également l'occasion d'étudier la reconversion de l'ancien lycée professionnel de Saint-Amour en résidence des aînés, avec le concours de Jura Habitat.

Par ailleurs, le rendez-vous hebdomadaire du jeudi après-midi au Club de la cordialité reste dans notre commune un moment important et très apprécié pour les habitants. C'est le cas aussi du groupe « Eureka » qui se réunit également chaque semaine afin de faire travailler la mémoire.

Anne-Marie MIVELLE

Adjointe au maire

Responsable de la commission



Les membres de la commission ont pu découvrir la « Maison des aînés » à Foncine

L'Épi, un lieu solidaire

L'Épi, c'est la dénomination donnée à l'épicerie sociale et solidaire qui a ouvert ses portes le 4 mai 2015.

Ce service a été mis en place par la Commune et le CCAS de Mignovillard, avec l'aide de l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales », du centre médico-social et de la Banque alimentaire du Jura. Il permet de subvenir aux besoins des familles du Plateau de Nozeroy.

Des permanences sont assurées par 7 bénévoles dont 5 sont membres du CCAS, tous les lundis des semaines impaires de 14h à 16h.



La vente des produits se fait sur la base de 0,30 € le kilo. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les personnes doivent s'adresser aux travailleurs sociaux afin qu'une fiche de suivi soit établie et qu'une démarche globale soit engagée sur les difficultés rencontrées.

Il est bien entendu que chacun peut s'adresser à la mairie en cas de besoin.

Cimetière : du nouveau

La commune travaille actuellement avec la société bourguignonne Elabor pour l'établissement d'un règlement de cimetière et la mise en place d'un logiciel de gestion.

Cet outil nous permettra de traiter l'intégralité des opérations funéraires telles que : achat de concession, autorisation de travaux, reprise de sépulture, édition de plan, de document... Ce logiciel est également utile pour assurer une mise à jour en continu des informations relatives au cimetière et aux concessions, lors d'achats ou d'inhumations. C'est une nécessité en matière de sécurité juridique des opérations funéraires.

Pour 2016, le conseil municipal envisage l'implantation d'un nouveau columbarium de 6 cases environ, qui sera implanté à proximité de celui existant sur la partie enherbée.

La réalisation de 5 à 6 cavurnes est également à l'étude. La cavurne est un petit caveau individuel d'environ 80 x 80 cm qui pourra contenir jusqu'à 4 urnes



Exemple de cavurnes brutes en béton

funéraires. Elle sera vendue avec un dallage béton simple, ce qui permettra de laisser libre choix aux familles en ce qui concerne la pierre tombale.

Actuellement seules des concessions trentenaires sont établies.

Claudine QUATREPOINT

Adjointe au maire

Co-responsable du cimetière



Cavurnes avec monuments installés au choix des familles

Consultez le cimetière sur internet

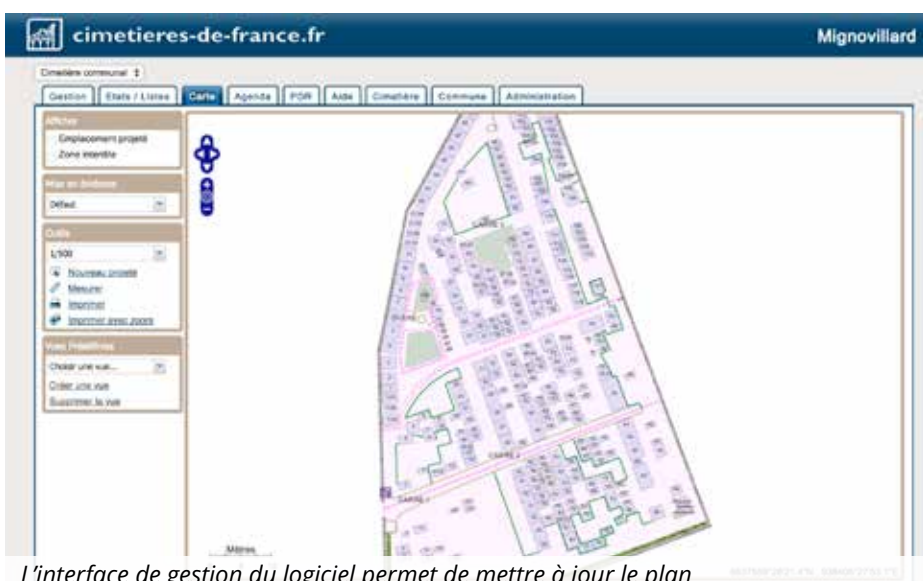
Le nouveau logiciel de gestion du cimetière, de la société Elabor, offre la possibilité à tous de consulter le cimetière sur internet.

Une seule adresse :

www.cimetieres-de-france.fr

Depuis la page d'accueil, recherchez le cimetière de Mignovillard. Vous pourrez ensuite trouver les défunts, la localisation de leur sépulture, leurs dates de naissance et de décès, etc...

Il vous est également possible de transmettre à la Commune des informations sur le défunt ou de signaler une erreur. De même, vous pouvez transmettre des informations sur la sépulture ou demander à être référencé comme contact potentiel sur la sépulture en question.



L'interface de gestion du logiciel permet de mettre à jour le plan



Commission Patrimoine communal

La préservation et la mise en valeur du patrimoine local est une préoccupation de la Commune.

Ainsi, cette année encore, nous avons engagé des travaux importants à la Chapelle Sainte-Claire à Essavilly. Après la réfection du bardage en tôle jurassienne l'an dernier, c'était au tour de la toiture de subir une cure de jouvence. On constatait depuis quelques temps des infiltrations d'eau au niveau du faîtage et un affaissement de la charpente.

Ces travaux ont été réalisés dans le courant du mois de juillet par l'entreprise Guillemain. La population a ainsi pu profiter du dimanche pluvieux de la Saint-



La charpente plus que centenaire a été consolidée

Claire, début août, pour s'assurer que le chantier avait été correctement réalisé : aucune goutte d'eau à l'intérieur.

C'est également l'entreprise Guillemain qui a procédé au cours de l'automne à la réfection de la toiture de la sacristie de



La Chapelle Sainte-Claire a retrouvé son lustre, dans un écrin de verdure



Mignovillard, en raison, là aussi, d'infiltrations récurrentes. L'hiver peut donc se dérouler sans crainte.

Dans le cadre des travaux de la place de la mairie, nous en avons profité pour missionner l'entreprise Prévalet afin de procéder au nettoyage, à la consolidation et surtout à la pose d'un produit hydrofuge des 2 façades des pignons du bâtiment de la mairie.

La dernière intervention de ce type datait d'il y a plus de 20 ans et les pierres étaient redevenues poreuses, ce qui engendrait des dégradations des encadrements de fenêtres à l'intérieur. Au-delà du « coup de jeune » donné à une partie des façades, il s'agissait donc bien d'une intervention urgente pour lutter contre les infiltrations.

Nous poursuivrons également nos études et réflexions en lien avec le SILEC (syndicat d'électricité du Jura) pour réduire les consommations énergétiques de notre patrimoine. Cela devrait se traduire au cours des années à venir par différents travaux d'isolation, de changement de fenêtres, de modernisation du chauffage ou de l'électricité, etc... Cette démarche écologique permettra également de réaliser des économies.

Parmi les autres interventions de l'année, on peut également citer l'installation de nouveaux appareils à la salle des fêtes (réfrigérateur et micro-ondes dans la grande salle, nouveau réfrigérateur dans la cuisine). La commission a d'ailleurs travaillé à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur pour la salle des fêtes (cf. encadré) et d'une nouvelle grille de tarifs (cf. page 49).

Nous avons réalisé une étude pour améliorer l'acoustique de la salle de motricité de l'école et de la salle du conseil municipal. Nous devrions également couvrir la passerelle de l'école qui fait le lien avec le centre périscolaire.

Comme vous le constatez, nous ne manquons ni de travail, ni d'idées. Faites-nous part également de vos remarques



La sacristie est désormais protégée des infiltrations depuis la toiture

sur les points à améliorer sur notre territoire.

Michaël FUMEY

Responsable de la commission

Salle des fêtes : un nouveau règlement intérieur

La salle des fêtes de Mignovillard, entièrement rénovée en 1994, est un bel équipement que la Commune s'emploie à préserver. Elle est chaque année davantage utilisée, tant au cours de la semaine que le week-end. On ne peut que s'en féliciter.

Toutefois, les règles d'occupation pouvaient demeurer floues pour bon nombre d'occupants, lors de locations occasionnelles. Quand et comment une location est-elle confirmée et bloquée ? De quoi dispose-t-on ? Que peut-on faire à l'intérieur ? Comment se déroule le ménage ? Quelles sont les responsabilités de chacun ?

C'est pour répondre à ces questions que la commission « Patrimoine communal » a travaillé sur un nouveau règlement intérieur, consultable sur le site internet de la Commune.

Réservation – Elle n'est bloquée que lors du versement de 20 % d'arrhes et après signature du contrat de location.

Occupation – Présence impérative d'au moins un adulte. Accès à la tribune interdit. Animaux formellement interdits.

Assurance et caution – Certificat d'assurance et caution à fournir à la réservation. Le locataire est responsable de toute infraction ou dégradation commise dans ou autour de la salle.

Sortie – Lors du départ, éteindre les lumières, le gaz, fermer les fenêtres et portes, nettoyer et ranger les tables et les chaises (par 12).

Inventaire – Restitution des clés à l'heure convenue avec le responsable. Vérification des lieux, des équipements et de la vaisselle.



Commission Forêts et bois

Suite au billet paru sur le bulletin municipal de 2014, concernant la constitution de notre impressionnante forêt, quelques informations de base sont nécessaires, pour valoriser le mieux possible notre forêt.

Un partenariat entre l'ONF (office national des forêts) et la Commune est indispensable pour une gestion durable de notre patrimoine forestier communal.

L'ONF, créé en 1964 en remplacement de l'administration des Eaux et Forêts :

- assure la surveillance foncière
- élabore et propose l'aménagement
- met en vente les bois

- propose le programme annuel des travaux
- émet les factures des ventes de bois, etc...

Et la Commune, propriétaire de la forêt :

- décide des orientations stratégiques pour sa forêt
- décide des programmes de coupes et du mode de vente
- décide des travaux à réaliser
- accorde les cessions, etc...

Gérer une forêt, c'est recevoir en héritage un patrimoine et c'est surtout transmettre cette forêt aux générations futures, un potentiel préservé, avec des perspectives d'avenir.

C'est également gérer un milieu auquel sont attachés les habitants de la commune (affouage, promenade, chasse, champignons...).

En conclusion, la forêt est un milieu unique pour faire connaître les notions d'environnement, de cycle climatique et de développement durable.

Daniel VERNEREY

*Conseiller municipal délégué
Responsable de la commission*

Et si on parlait chiffres...

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Acheteur	Parc.	Volume réalisé	Montant	Frais d'exploit.
Chauvin	76	171,97 m ³	14 618,41 €	3 955,31 €
Chauvin	92	213,83 m ³	16 851,11 €	5 559,58 €
Chauvin	21	258,25 m ³	20 550,09 €	5 423,23 €
Chauvin	17	536,20 m ³	43 515,55 €	10 053,75 €
		1 180,25 m³	95 535,16 €	24 991,87 €

AUTRES VENTES

Acheteur	Parcelle	Type de vente	Montant
Chauvin	12	Bloc sur pied	24 373,00 €
Chauvin	75	Gré à gré	2 055,00 €
Chauvin	15-16	Gré à gré	46 519,00 €
Chauvin	84-44	Chablis	21 677,66 €
Divers	—	Cessions	7 034,09 €
			101 658,75 €

BILAN FINANCIER

Ventes de résineux 197 193,91 €
 Frais d'exploitation.....- 24 991,87 €
 Affouage 2015 5 250,00 €
 Vente de feuillus 14 067,60 €
 (P. 73 : Colotti - P. 75-76 : GPM)

TOTAL 191 519,64 €



La présence du Grand Tétrás

Le Grand Tétrás, ou Grand coq de bruyère, est un gros gallinacé habitant les forêts de conifères de montagne. Il s'agit du plus gros des Galliformes d'Europe.

Le mâle pèse environ 4,5 kg pour 100 à 125 cm d'envergure. Il a un sourcil rouge très développé et un plumage brun-noir. La poule, elle, pèse 3,5 kg et a le plumage brun tacheté de roux.

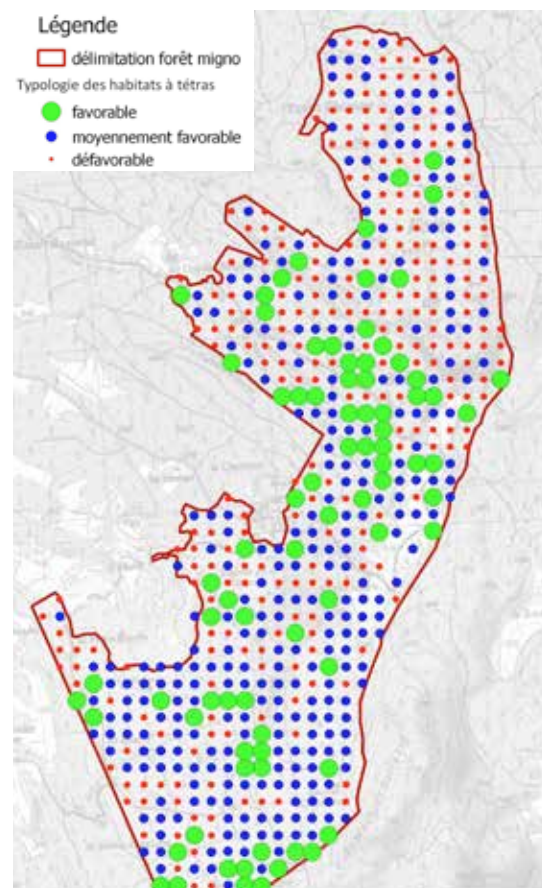
On relève sa présence au travers d'indices laissés sur son passage : empreintes dans la neige, plumes, crottes... Actuellement, le Grand Tétrás est présent dans les Pyrénées, les Cévennes, les Vosges et le Jura. L'espèce est protégée par différents dispositifs internationaux, européens et français depuis 40 ans.

Dans le Jura, la présence du Grand Tétrás reste relativement faible et très fluctuante en fonction de facteurs extérieurs comme la météo, qui perturbent sa reproduction. Il est donc important de prendre des précautions pour éviter de perturber cet oiseau. C'est ce que

prévoit l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), sur une partie du territoire de Mignovillard, limitant les accès. C'est également le cas de la clause unique « Grand Tétrás » de l'ONF sur la quasi totalité de notre forêt de résineux. Cette clause, bien connue des forestiers et des affouagistes, interdit les activités mécaniques en forêt entre le 1^{er} décembre et le 30 juin de chaque année.

Pour ajuster l'emprise d'application de cette clause au plus près de la présence réelle du Grand Tétrás, la Commune a demandé à l'ONF et au Groupe Tétrás Jura de mener des comptages sur le terrain mais aussi pour déterminer les habitats favorables au Grand Tétrás.

Cette étude a été menée en 2014 sur 645 placettes d'analyse. On retiendra que, à l'heure actuelle, c'est-à-dire après la tempête de 1999, notre forêt résineuse est plutôt favorable à la présence du Grand Tétrás, à l'exception du nord de celle-ci.



Les habitats favorables au Grand Tétrás dans la forêt communale résineuse



Plusieurs Grands Tétrás occupent la forêt communale de Mignovillard

La présence du volatile se concentre d'ailleurs dans ces zones. On recense-rait entre 4 et 7 Grands Tétrás et autant de poules. Quelques sujets semblent évoluer sur un périmètre un peu plus large au niveau du massif de la Haute-Joux.

Forts de ces résultats, la clause unique « Grand Tétrás » devrait pouvoir être légèrement ajustée. Des comptages réguliers seront réalisés par le Groupe Tétrás Jura et la Commune étudiera si elle peut mettre en œuvre certaines mesures favorables aux habitats.



À l'école des Barbouillons...

Cette année, l'école de Mignovillard accueille 124 élèves :

Classe de Mme BAILLY-COMTE (ATSEM : Mme MARMIER)
— 32 élèves : 11 en Petite section, 21 en Moyenne section

Classe de Mme ALPY (ATSEM : Mme LONCHAMPT)
— 21 élèves : 6 Grande section, 11 en CE1

Classe de Mme GRÉMION
— 22 élèves : 11 en CP et 11 en CE1

Classe de Mme BOURGEOIS
— 23 élèves : 15 en CE2, 8 en CM1

Classe de Mme FAUCHIER
— 26 élèves : 5 en CM1, 21 en CM2

Mme TRAVAILLOT assure cette année la décharge de direction de Mme BOURGEOIS le mardi et complète le temps partiel de Mme ALPY le lundi.

L'école... en ligne

Vous pouvez retrouver toutes les activités des élèves de l'école des Barbouillons sur le site :

<http://minocencuars.free.fr>



NOUVEAU NOM

A la suite du vote ouvert à la population au printemps 2015, l'école s'appelle désormais « École des Barbouillons ».

Le logo et le nom de l'école ont été apposés sur le mur de l'entrée de l'école, ainsi que la devise de la France. Un bon moyen de rappeler aux enfants qu'ils grandissent dans une école de la République.

La Seigne des Barbouillons sera présentée aux enfants et à la suite de cette présentation, ils devront choisir un nom pour les salles de classe.

Collecte des cartouches

Nous récupérons à l'école les cartouches d'imprimantes vides. Elles sont valorisées en donnant la priorité au réemploi, puis au recyclage matière ou à la valorisation énergétique.



Notre participation à **Opération Cartouches** est une action écologique et solidaire (soutien financier à Enfance et Partage).

Le collecteur est placé au pied des escaliers allant à la médiathèque. N'hésitez pas à déposer vos cartouches.



Les élèves posent fièrement devant le nom de l'école et la devise républicaine : « Liberté – Égalité – Fraternité »

DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

L'école est désormais équipée en matériel numérique : 6 ordinateurs portables, 6 tablettes, un tableau mobile avec un vidéoprojecteur, un visualiseur, une imprimante. Tout ce matériel est utilisé dans les classes de la maternelle au CM2 en fonction des projets et des compétences à atteindre.

Les élèves apprennent ainsi à utiliser les outils : allumer, éteindre les ordinateurs, aller sur un site, notamment le site de l'école et l'enrichir (ceci étant l'un des axes du projet d'école).

Le plan numérique pour l'éducation s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale mise en place par le ministère pour préparer l'école de la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation. Il s'agit à la fois d'élever le niveau de compétences numériques des élèves et d'accompagner la généralisation des pratiques du numérique dans les classes et les établissements scolaires et d'introduire une nouvelle forme d'enseignement et d'apprentissage passant par les outils numériques.

PROJETS

Piscine

Les élèves du CP, du CE1 et du CM2 ont bénéficié de 7 séances de natation à la



Le chanteur Jacques Boilley s'est prêté de bonne grâce à la séance des autographes



Le nouvel équipement numérique est utilisé par toutes les classes

Collecte de papiers

Nous récupérons toujours tous les journaux, publicités, magazines, papiers divers, catalogues et annuaires. Nous les emmenons à l'usine Armstrong à Pontarlier dans l'année après avoir confectionné des palettes avec l'aide de parents d'élèves.

L'argent récolté alimente la **coopérative scolaire de l'école**, et sert ainsi à **financer les différents projets** de l'année (ski, sorties, classe de découverte...).

Vous pouvez donc déposer tous vos papiers **ficelés**, aux horaires qui vous

conviennent dans **le sous-sol de la maison située à gauche de l'école** (ancien bâtiment « Evasion 2000 » – entrée par la porte-fenêtre blanche).

Merci d'exclure : les objets métalliques (trombones, coins métalliques...), les plastiques (autour des publicités, fenêtres d'enveloppes, reliures), le papier kraft, le carton, les sacs de farine, les affiches.

Merci à vous de contribuer à la vie scolaire des enfants par un geste écologique : tous ces papiers sont ensuite recyclés !

piscine de Pontarlier. L'activité natation étant une activité obligatoire, elle est financée par la Commune.

Concert

Le 24 novembre 2015, tous les élèves de l'école ont pu assister au concert du

chanteur Jacques Boilley à l'Oppidum à Champagnole. Ils assistaient, pour la plupart, à leur premier concert.

Ils ont pu chanter (les paroles avaient été apprises en classe), danser et même parler avec le chanteur à la fin. Il leur a signé un autographe.

Ski

Si la neige est au rendez-vous, les élèves de cycle 2 et 3 feront du ski, sur le site de la Bourre pour les plus grands et à proximité de l'école pour les CP et CE1.

Les projets avec les autres écoles du secteur se poursuivent :

- en lecture, les classes lisent et travaillent sur des albums de littérature de jeunesse et se rencontreront en fin d'année pour parler de leurs lectures





Petits et grands, tout le monde bricole ensemble

- en éducation morale et civique, avec la validation des compétences de l'Attestation de Première Éducation à la Route, en classe et lors d'une rencontre avec l'intervention des gendarmes
- en mathématiques : chaque école invente des défi-mathématiques qu'elle propose ensuite aux autres écoles via le site internet
- en éducation physique et sportive :

dans le but de donner aux élèves le goût de la persévérance et de l'effort, les classes de cycle 2 et 3 randonneront et termineront ce cycle randonnée par une rencontre avec une autre école à mi-chemin.

NOUVELLE ENTRÉE

A la rentrée de septembre, les élèves ont découvert leur nouvelle cour fraîchement goudronnée. Ils peuvent désormais profiter de la structure de jeux, du terrain de foot, de basket ou de handball ou discuter tranquillement sur un banc. La sortie de l'école se fait maintenant sur le chemin piétonnier et les parents peuvent se garer de chaque côté (côté mairie ou gymnase).

De la coopération à l'école des Barbouillons

Cette année, les élèves de l'école ont participé à la décoration du comice. Le choix a été fait par les enseignantes de produire une œuvre commune aux 5 classes.

Les élèves ont donc travaillé sur un artiste différent dans chaque classe, puis ont reproduit ou peint « à la manière de » sur de grandes pièces de puzzle découpées dans du lino.

Ensuite, dans la salle de motricité, chaque classe est venue déposer ses pièces et a pu ainsi découvrir l'œuvre finale : une vache aux couleurs de Miro, Keith Haring, Kandinsky, Vasarely et Chagall.

Pour le marché de Noël, organisé par l'Association des parents d'élèves, les élèves ont fait, à nouveau, preuve de coopération.



La vache très colorée a fait un effet... bœuf lors du comice !

Tous ont fabriqué des décorations à vendre. Sur 5 séances, les élèves répartis par groupes de la maternelle au CM2 ont pu ensemble, petits et grands, découper, coller, peindre, assembler...

Le but étant de finir le travail commencé les semaines précédentes par les autres camarades. Les grands ont beaucoup apprécié retourner en maternelle et s'occuper des plus petits.



Sur les bancs de l'école...



FROIDEFONTAINE - 1960

1^{er} rang : Louis Serrette - Ghislaine Barillot - Georges Lanquetin - Michel Dussouillez - Serge Barillot - Maurice Lanquetin - Patricia Barillot - Nelly Serrette - Raymond Noiraut | **2^{ème} rang** : Guy Guenaud - Claude Paget - Daniel Vernerey - René Barillot - Marie-Thérèse Braud - Colette Paget - Liliane Serrette - Françoise Lanquetin - Evelyne Dussouillez | **3^{ème} rang** : Marie-Rose Bourgeois - Georges Dussouillez - Martine Belleville - Chantal Barillot - Josiane Noirod - Hubert Dussouillez - Martine Vernerey - Simone Bourgeois - Joëlle Serrette



ESSAVILLY - 1905

1^{er} rang : Gustave David - Pierre Ratte - Maurice David - Claire Ratte - Raymond Ratte - Léa Bully - André Ratte

2^{ème} rang : ? - Hélène Perret - Juliette Jeannin - Marie-Louise Ratte - ? - Maria Ratte - ? - Louis Ratte





La Bouquinette

Une médiathèque pour tous les enfants

Riches d'environ 15 000 documents, la médiathèque s'adresse à tous les enfants âgés de 2 ans à 15 ans.

S'intéressant à tous les secteurs de la littérature jeunesse, elle propose un choix varié d'ouvrages pouvant ainsi satisfaire la curiosité de tous les lecteurs.

Ainsi vous trouverez :

- albums pour les plus jeunes
- romans
- documentaires sur tous sujets
- bandes dessinées
- revues (25 abonnements différents)
- CD-Roms et CD audio
- 650 DVD (films et documentaires).

Sur place, chacun pourra vaquer à son occupation favorite : une salle propose des jeux pour les petits, un coin lecture



et écoute de CD est aménagé pour ces activités, et une autre salle permet de s'adonner aux joies de l'informatique (jeux mais aussi consultation du fonds de la médiathèque et recherche sur internet).

De quoi satisfaire les appétits les plus variés !

LE PRIX DES INCORRUPTIBLES

La médiathèque propose aux enfants de participer à ce prix littéraire organisé au niveau national.

Il s'agit de lire 5 livres et de choisir son préféré. Avant le vote, chacun est invité à donner son avis et ses critiques et à argumenter ses choix. Une bonne occasion pour discuter à bâtons rompus de littérature et de livres qu'on aime (ou qu'on n'aime pas... !)

Les votes sont ensuite transmis au niveau national et pour chaque catégorie, le livre qui a obtenu le plus de voix est celui qui obtient le fameux Prix des Incorruptibles.

AVEC LES ÉCOLES

A Mignovillard, une matinée par semaine, une classe se rend à la médiathèque pour participer à différentes activités autour du livre. Le choix des ac-





On y trouve aussi des DVD



La Bouquinette, un lieu convivial et toujours accueillant !

tivités se fait le plus souvent en concertation avec les enseignants selon leurs thèmes de l'année ou leurs demandes plus précises.

Nous recevons aussi les autres écoles du canton ponctuellement, pour une découverte de la médiathèque à leur demande.

D'autre part, un rallye lecture est organisé avec toutes les écoles du canton.

Anne TARRIUS

Fonctionnement de la médiathèque

Heures d'ouverture au public

- Mercredi de 14h15 à 16h30
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 11h45

Lieu

Mairie de Mignovillard (entrée à droite)

Cotisations

- 5 € par an pour un enfant
- 10 € pour 2 enfants
- 12 € pour 3 enfants et plus

Inscriptions sur place à tout moment de l'année, donnant droit au prêt de 10 livres, 6 revues et 2 documents audiovisuels pour 3 semaines. Consultation sur place gratuite.

Renseignements

Anne Tarrius

Tél. : 03 84 51 34 75 (heures d'ouverture)
ou 03 84 51 35 70

[www.plateaudenozero.fr](http://www.plateaudenozero.fr/mediatheque)
/mediatheque



Des jeux pour les petits



Du fantastique aux grands classiques...



Familles rurales Arc-en-Ciel

Le bilan de l'association est encore positif cette année : Arc-en-Ciel a su relever le défi des nouveaux rythmes scolaires en proposant toute une palette d'activités et en recrutant différents intervenants. Les enfants ont pu apprécier et découvrir les activités suivantes :

- gymnastique avec Honorine DUCHESNE
- théâtre avec Christine LEJEUNE
- danse « modern jazz » avec la collaboration de la MJC de Pontarlier

— karaté avec Arnaud BRIANCHON du club de Nozeroy

L'année dernière, une activité différente était proposée chaque jour :

- lundi : activités manuelles
- mardi : activité encadrée par un intervenant
- jeudi : jeux collectifs
- vendredi : alternance entre médiation et ludothèque

Les activités encadrées par des intervenants extérieurs se déroulent successi-

vement sur des périodes de 6 semaines.

Cette année, en accord avec la directrice de l'école, il a été décidé dans la mesure du possible de proposer les activités avec intervenant les mardis et les vendredis pour ne pas pénaliser les enfants qui vont en APC (activités pédagogiques complémentaires).

Nous avons même pris en charge jusqu'à 24 enfants les soirs avec intervenants. Ces chiffres sont encourageants et montrent qu'une telle structure a toutes les raisons d'exister. Je suis aussi très reconnaissante et remercie les collectivités qui soutiennent financièrement l'association.

Cet été, les locaux du centre périscolaire ont fait peau neuve. En effet, la Commune a fait des travaux pour remettre aux normes l'électricité et donner au lieu un look plus actuel, en enlevant la moquette et en la remplaçant par de la peinture aux teintes plus vivifiantes.

Toute l'équipe se joint à moi pour remercier la Commune pour ces travaux qui nous permettent de travailler et d'accueillir les enfants dans de très beaux locaux.

Toute l'équipe de l'association et les personnes encadrantes se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année... aux couleurs Arc-en-Ciel !

La Présidente,
Carmen VALLET



Sur la scène de la salle des fêtes



L'atelier théâtre, très apprécié !



HORAIRES ET TARIFS

Pour les nouvelles familles, celles qui ont emménagées au village dans l'année ou celles qui ont des tous petits scolarisés pour la première fois à l'école, vous trouverez ci-contre les horaires de l'accueil des enfants et le coût du service. Ces prix sont des forfaits.

Une adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ces services.

Pour tout renseignement, je vous invite à prendre contact avec Christine LEJEUNE, directrice, au 03 84 51 18 99, les jours d'école.

Vous pouvez également rencontrer la directrice le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 15h30.

PÉRIODES	HORAIRES	JOURS	TARIFS
Matin	7h30 - 9h	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	1,90 € (encadrement)
Midi	12h - 13h50	lundi mardi jeudi vendredi	6,10 € (repas et encadrement)
Après-midi	16h05 - 17h	lundi mardi jeudi vendredi	2,00 € (encadrement)
Soir	17h - 18h30	lundi mardi jeudi vendredi	2,50 € (goûter et encadrement)

Budget 2015 du périscolaire

DÉPENSES

Frais d'alimentation9 510,45 €

Frais pédagogiques.....2 502,75 €

Frais de structure.....3 200,00 €

Frais de personnel 39 165,18 €

Total.....54 378,38 €

RECETTES

Participations des familles... 17 784,30 €

Pdts de gestion courante 1 400,00 €

Subventions

des collectivités35 194,08€

- Mignovillard..... 25 642,05 €

- Aide de l'État (rythmes scol.)6 150,00 €

- Bief-du-Fourg.....2 558,94 €

- Communailles-en-M.....843,09 €

Total.....54 378,38 €



Les locaux du centre périscolaire ont été totalement rénovés par la Commune



On danse aussi au centre périscolaire



Comité des fêtes



Cross pluvieux, cross heureux le 1^{er} mai

Le comité des fêtes de Mignovillard s'efforce de dynamiser la vie du village et ses environs en proposant à ses habitants diverses manifestations pour le plus grand plaisir de tous.

C'est avec de l'aide de nombreux bénévoles que notre association peut proposer entre autre, le cross du 1^{er} mai, le 14 juillet, son feu d'artifice et son bal populaire ainsi que sa traditionnelle fondue géante qui rassemble toujours un grand nombre de fidèles.

Le comité des fêtes vous propose du matériel et de la vaisselle à la location.

Merci à tous les bénévoles ainsi qu'à la Commune pour son aide. Vous êtes tous invités à son **assemblée générale le vendredi 12 février 2016 à 20h30 à la salle de la Mairie.**

En cette fin d'année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé.

La présidente,
Nadine VERNEREY



Musique et danse à la fondue géante

Asso. des parents d'élèves

L'association a organisé son 2^{ème} marché de Noël qui s'est déroulé les 5 et 6 décembre 2015 à la salle des fêtes. Notre paella aura lieu le 5 mars 2016 et une kermesse est prévue pour la fin de l'année scolaire 2016.

Ces différentes manifestations permettront de participer aux différents projets scolaires.

Tous les membres de l'association vous souhaitent un bon Noël et une bonne et heureuse année 2016.

La présidente,
Aneline MAUSSE



Outre les exposants, le Père Noël, lui aussi, était présent au marché de Noël



Le club de la cordialité

Ouvert à tous de 0 à 99 ans et vous êtes dans cette tranche d'âge... donc vous êtes concerné ou concernée, mais, mais, mais vous n'avez pas encore franchi le pas : décidez-vous. Venez, venez, venez et vous verrez, comme dit la chanson.

En agissant de la sorte, vous ferez mentir le dicton qui précise que retraite rime avec défaite. Les réunions se tiennent **le jeudi à partir de 14 heures**. Précision à ce stade : horaire extrêmement souple et il n'y a aucun pointage à l'entrée. Si vous vous présentez par exemple à 13 heures 50 ou même à 14 heures 10, c'est OK.

Le local est situé sous la salle des fêtes et si par un heureux hasard, vous passez par là... par la fenêtre entr'ouverte (beau temps), vous pourriez entendre des bribes de conversations comme celles qui vont suivre : « dix de der », « j'ai plus de 30 », « je n'ai plus la carte contrairement à vous tous » (et ici fausse donne évidente), « j'ai un sept lettres », « je mets un petit au bout !!! ».

Vous m'avez bien sûr compris, il s'agit d'expressions, de termes prononcés par

des beloteurs, joueurs de rummikub, joueurs de cartes et de scrabble et/ou spécialistes confirmés de tarot.

Il faut savoir également que les pions-plastique remplacent tout fric.

ÉVÉNEMENTS 2015

Fin janvier : l'assemblée générale s'est tenue pour fixer un programme d'année. Cette réunion a été suivie d'un repas très apprécié au Chalet de la Bourre.

En août : pique-nique annuel traditionnel au Moru. Température super et 50 personnes environ étaient présentes.

En septembre : à l'Oppidum de Champagnole, journée « de l'amitié », regroupant beaucoup de clubs, ce qui signifie beaucoup de participants (300 plus ou moins) et le matin projection du film « Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu ? »

Passons à octobre : journée de présentation de produits d'exception – grande gamme mais sans aucune obligation d'achat... chacun y a trouvé son compte. Cette matinée a été suivie du repas servi



par le traiteur sélectionné (c'était sans surprise un mets délicieux : entrée/plat/dessert etc...)

Pour l'avenir, toutes les idées de nouvelles activités seront les bienvenues.

Comment communiquer ces « fa-mieuses » idées neuves ? Il suffit de contacter x ou y ! Vous les connaissez bien.

2015 se termine et je n'apprendrai rien à personne si vous lisez que 2016 sera bissextile. Vous vivrez un 29 février et selon le calendrier, il s'agira d'un lundi.

Pour cette nouvelle année allongée d'un jour, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour vous et vos proches... bonheur et émotions.

J'arrête mon baratin ...je pars au club.

2m



Julien Victor Bailly, mort pour la France en 1916



Un vaillant meneur d'hommes

Julien Victor est né à Mignovillard le 20 avril 1880. Fils de Jean-Claude Bailly et Marie Bolard, il aura une sœur Marie Josephthe en 1885 et un frère cadet Louis Lucien né en 1887, ces deux derniers, nés au hameau du Moru où leurs parents étaient cultivateurs.

Le 15 novembre 1901 il est incorporé au 133^{ème} RI à Belley (Ain) puis libéré des obligations militaires le 26 décembre suivant au titre de « soutien de famille ». Il est alors en disponibilité de l'armée d'active, effectuant même une période en 1910 au 44^{ème} RI à Lons-le-Saunier.

Le 30 avril 1910, il épouse à Mouthe (Doubs), Hélène Judith Courvoisier. Ils auront un fils Augustin Jules en 1911 à Vaux-et-Chantegrue, village où le couple s'est installé. Julien travaillait alors dans une carrière avec son beau-frère, la construction de la ligne de train Frasnè-Vallorbe nécessitant un apport constant de matériaux.

Mais comme tant d'hommes de cette génération, la déclaration de guerre du 1^{er} août 1914 allait changer le cours de sa vie. Il est incorporé, au titre de la classe 1900, au 23^{ème} RI. Dès le 7, il participe à la première bataille d'Alsace, son régiment se rendant maître de Mulhouse avant d'être forcé au repli. S'en suit alors une guerre de mouvement jusqu'à fin septembre avant que ne débute « la guerre des tranchées ». Son régiment est placé en repos, pour être réorganisé, à Saint-Dié (Vosges).

Julien est alors placé sous le statut de soldat territorial mais reste mobilisé. Après une courte permission, il est affecté comme instructeur au camp du Valdahon (Doubs), avant de rejoindre une nouvelle fois le front.

Excellent meneur d'hommes, il est nommé sergent en juillet 1915 avant d'être cité à l'ordre de la VII^{ème} armée en août. En décembre, son régiment, après avoir été réorganisé, est transféré dans la haute vallée de la Thur, en Alsace, l'état major préparant une attaque massive sur le Hartmannswillerkopf (le Vieil Armand). Cet éperon rocheux dominant la plaine d'Alsace est convoité tant par les Français que par les Allemands, le sommet ayant déjà changé sept fois de main.

Le 21 décembre, après une préparation intensive de l'artillerie, 14 500 hommes sont lancés à l'assaut sur un front de 2 km. Julien participe aux assauts successifs mais c'est un échec et 4 200 hommes sont tombés sous les balles ennemies. Jusqu'au début janvier, les assauts se répètent, chaque armée prenant tour à tour possession des lieux. Épuisé, le régiment doit être relevé, 24 officiers et 907 hommes ayant été tués au combat.

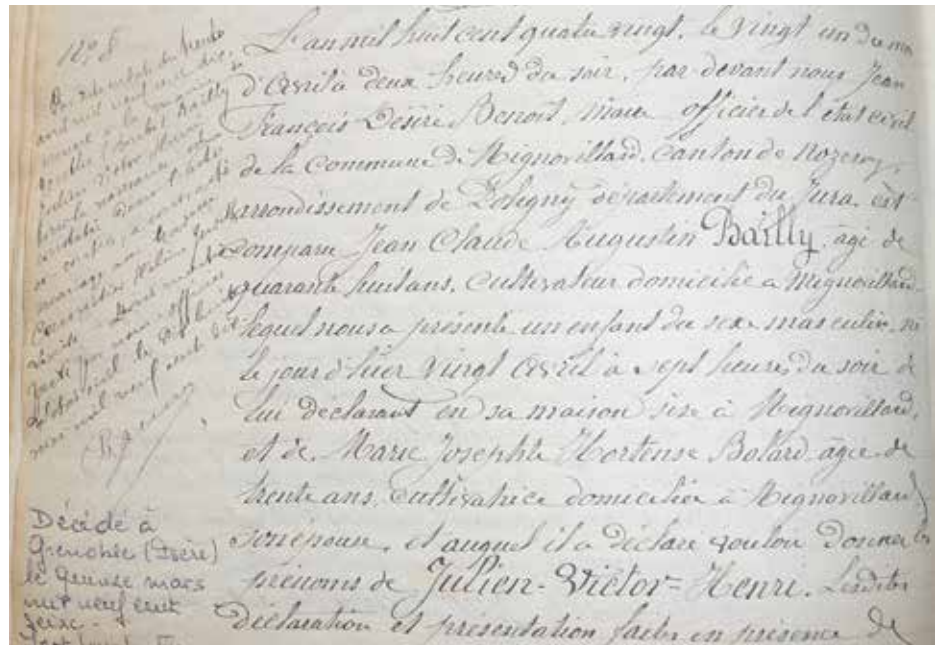
C'est au cours de l'un d'eux, le 1^{er} janvier, que Julien Victor est blessé puis évacué sur l'hôpital divisionnaire de Bussang où le médecin diagnostiquera plusieurs blessures sérieuses dues aux éclats d'obus. Julien Victor avait été cité

à l'Ordre de l'Armée suite à son comportement sur le champ de bataille. « Sous les ordres du capitaine Chollet, en première ligne, dans une position dangereuse et difficile à organiser, il a résisté avec courage, sous les bombardements intenses, à plusieurs contre-attaques ennemies très violentes ».

Malheureusement, après avoir été transféré à l'hôpital militaire de Grenoble, il y succombera à ses blessures le 15 mars 1916 et sera inhumé au carré militaire du cimetière Saint-Roch de cette ville. Il recevra la médaille militaire à titre posthume, le 19 mars 1920.

Bien que né à Mignovillard, le nom de Julien Victor Bailly ne figure pas sur le monument aux morts de notre commune. C'est sur la demande de sa famille qu'une plaque a été apposée en 2007 sur celui de Vaux-et-Chantegrue.

Pour ceux qui voudraient en savoir plus sur les combats s'étant déroulés au Hartmannswillerkopf, un monument national se trouve sur place avec un



Acte de naissance de Julien Victor Bailly

site aménagé. Ce site, voulu tant par la France que l'Allemagne, perpétue le devoir de mémoire de ces combattants et représente un symbole de la réconciliation franco-allemande.

Merci à Robert Bailly, petit-fils de Julien Victor, qui m'a permis de relater cette histoire en reprenant la biographie qu'il a écrite sur son grand-père.

Bernard COURTOIS

Comité du Monument national
Maison du tourisme
68008 Colmar cedex



« Aux vaillants du quinze-deux, tombés en Alsace » : le monument du 152^{ème} régiment d'infanterie



Les joies et les peines de l'année 2015

Naissances, mariages et décès constituent des événements de la vie mais aussi des actes d'état civil importants dans une commune. Voici l'état civil de l'année 2015 à Mignovillard (arrêté au 15 décembre).

NAISSANCES

8 janvier 2015 : Giorgina BERNARD, dont les parents sont domiciliés 3 bis rue du Calvaire à Froidefontaine

23 janvier 2015 : Nathan BLONDEAU, dont les parents sont domiciliés 4 rue de Nozeroy à Mignovillard

5 avril 2015 : Liam PERRUSSET, dont les parents sont domiciliés 3 rue de Nozeroy à Mignovillard

16 avril 2015 : Valentin GIL, dont les parents sont domiciliés 4 rue du Calvaire à Froidefontaine



10 juillet 2015 : Mathis GERMAIN, dont les parents sont domiciliés 10 ter rue de Frasne à Mignovillard

20 juillet 2015 : Nathan CUBY, dont les parents sont domiciliés 7 rue des Gentianes à Mignovillard

20 septembre 2015 : Evan LARUE, dont les parents sont domiciliés 2 rue de la Salle des fêtes à Mignovillard

12 octobre 2015 : Agathe ROUSSILLON, dont les parents sont domiciliés 1 rue de l'Usine à Mignovillard

28 octobre 2015 : Shannon VAUTHIER, dont les parents sont domiciliés 9 rue des Frênes à Mignovillard

15 novembre 2015 : Léane FOURNY, dont les parents sont domiciliés 7 rue du Chalet à Petit-Villard

MARIAGES

28 février 2015 : Aude GROS, chargée de communication et Etienne GIROD, chargé d'études, domiciliés rue du Pivot à Pommard (Côte-d'Or)

13 juin 2015 : mariés domiciliés rue du Chalet à Petit-Villard

20 juin 2015 : Julie COURTOIS, professeure d'activités physiques adaptées et Lionel PAULIN, charpentier, domiciliés à Cuvier

18 juillet 2015 : Claire CHAUVIN, ouvrière en agroalimentaire et Brice BO-LARD, responsable de point de vente, domiciliés à Cuvier

25 juillet 2015 : Élodie ROSELL, mère au foyer et Cédric ALLO, technicien de maintenance, domiciliés 10 rue de la Côte à Mignovillard

22 août 2015 : Dorine PEYLABOUD, aide soignante et Antoine DUSSOUILLEZ, fromager, domiciliés à Bief-du-Fourg

17 octobre 2015 : Raphaël RICHARD, manager et Michaël JUNG, ouvrier viticole, domiciliés à Grignon (Savoie)

18 novembre 2015 : Claude PAGET, 68 ans, domicilié rue des Abeilles à Petit-Villard

Personnes inhumées à Mignovillard

16 janvier 2015 : Yvette MARCHAL, née DEFER, 89 ans, domiciliée à Salins-les-Bains

7 avril 2015 : Blanche MINARY, 100 ans, domiciliée à Dole

DÉCÈS

27 janvier 2015 : Michel CHEVALET, 80 ans, domicilié au Martinet

31 mars 2015 : Jean-Jacques DOMIS, 46 ans, domicilié rue de Nozeroy à Mignovillard

18 juillet 2015 : Jeanne JEANNIN, née GROS, 97 ans, domiciliée à Essavilly

21 juillet 2015 : Daniel CHEVALET, 78 ans, domicilié au Martinet

6 août 2015 : Marie-Ange SERRETTE, née MELET, 65 ans, domiciliée rue de la Sauge à Mignovillard

10 septembre 2015 : Stéphane POUX-BERTHE, 41 ans, domicilié rue de Walheim à Mignovillard

2 octobre 2015 : Rachel PERRET, 90 ans, domiciliée rue du Centenaire à Essavilly

8 novembre 2015 : Pierre PICART, 92 ans, domicilié rue de Frasne à Mignovillard



Recensons-nous !

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu **du 21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr... et vous pouvez **répondre par internet** !

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant

sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ EN LIGNE

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous

connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

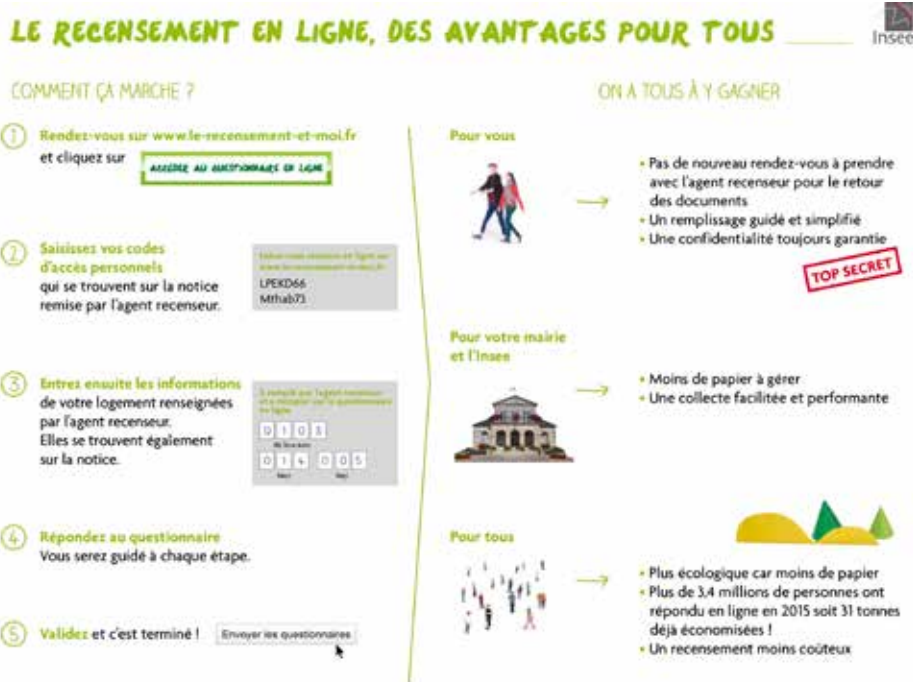
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : INFORMATIONS PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Plus d'informations : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur **ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE**
- Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur. (Exemple : LPEKD66, Mthub73)
- Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.
- Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape.
- Validez et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

ON A TOUS À Y GAGNER

- Pour vous :**
 - Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
 - Un remplissage guidé et simplifié
 - Une confidentialité toujours garantie
- Pour votre mairie et l'Insee :**
 - Moins de papier à gérer
 - Une collecte facilitée et performante
- Pour tous :**
 - Plus écologique car moins de papier
 - Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015 soit 31 tonnes déjà économisées !
 - Un recensement moins coûteux

TOP SECRET



Les infos municipales

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES HABITANTS

La municipalité demande aux nouveaux habitants, ainsi qu'à ceux qui quittent la commune, de bien vouloir le signaler en mairie afin de faciliter le travail administratif et d'éviter les courriers inutiles.

PHOTOCOPIES

La mairie assure le service des photocopies en petites quantités au prix de :

- A4 : 0,20 € en noir et 0,50 € en coul.
- A3 : 0,30 € en noir et 1 € en coul.

ÉLAGAGE

Conformément à la législation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques.

Dans tous les cas, les végétaux ne doivent pas dépasser la limite séparative des propriétés.

ENTRETIEN DES JARDINS

Suite à la décision du conseil municipal du 8 juin 2009, l'utilisation des tondeuses est désormais autorisée les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h. Il est demandé aux habitants de respecter ces horaires qui sont largement suffisants pour entretenir son terrain sans déranger les voisins !

NOS AMIS LES CHIENS

Les propriétaires de chiens :

- ne doivent pas les laisser errer
- sont tenus de préserver la tranquillité du voisinage
- doivent veiller à ce que les chiens ne souillent pas les rues et les massifs.

ENTREPÔT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les personnes qui ont du matériel entreposé sur le domaine public sont priées de bien vouloir l'enlever très rapidement. Pour le bois, un emplacement est prévu rue de Mouthe et au Rechaud.

UN PROBLÈME : QUI CONTACTER ?

Si vous rencontrez des problèmes ou souhaitez signaler un dysfonctionnement, la Commune vous recommande de contacter directement :

- **Eau**
Véolia - 0 810 000 777
- **Déchets**
C. de communes - 03 84 51 19 78
- **Électricité**
EDF - 0 972 675 039
- **Téléphone**
France Télécom - 10 15 ou 39 01

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale de Mignovillard est gérée par la Commune, en échange d'une indemnisation forfaitaire de la part de La Poste.

Peuvent y être effectuées les opérations les plus courantes en matière postale et financière.



Horaires d'ouverture

- Lundi à samedi : 9h30 à 12h

Levée du courrier

- Lundi à vendredi : 14h45
- Samedi : 12h

Adresse

- 3 rue de Champgnole

Téléphone

- 03 84 51 30 78

Secrétariat de mairie : horaires

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 17h30
Mardi	9h à 12h	14h à 17h30
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h30
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h30
Samedi	10h à 11h30	Fermé



Quelques règles de bon voisinage

Bien vivre ensemble nécessite de la part de chacun le respect de règles issues de la loi ainsi que de règles de bon sens. Les relations de voisinage ont ainsi toutes les raisons d'être apaisées et civilisées.

Il convient d'ailleurs de rappeler que le maire ne dispose pas d'un pouvoir illimité pour régler les différends entre voisins. En

effet, les pouvoirs de police qui lui sont confiés sont particulièrement encadrés par la loi et strictement limités (nuisances sonores, règlement sanitaire, sécurité publique...).

En dehors de cela, il convient de s'adresser aux services de Gendarmerie pour ce qui relève du domaine pénal, et au Tribunal d'instance pour ce qui est du domaine civil.

PLANTATIONS, ARBRES ET ARBUSTES

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 m.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 m.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc et la hauteur, à partir du sol.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long des voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

BRUITS ET NUISANCES SONORES

De jour comme de nuit, le bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. **Lorsque vous prévoyez de faire du bruit, pour une fête ou des travaux, nous vous conseillons d'en avertir vos voisins oralement ou par écrit. Cela évite bien souvent des conflits...**

Bruits de chantier

- du lundi au samedi (sauf jours fériés), entre 7h et 12h30 et entre 13h30 et 20h
- à tout moment pour les interventions d'utilité publique urgente

Travaux de bricolage et jardinage

- du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 13h30 à 20h
- le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h

JARDINER SANS BRÛLER

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou avec un incinérateur individuel.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchèterie, située route de Mouthe.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750 €.

Règlement sanitaire départemental du Jura : article 84

NEIGE ET VERGLAS

Par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont **obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation**, en cordon ou en tas disposés de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus pour responsables.



Les formalités administratives



Afin de faciliter vos démarches au quotidien, vous trouverez ci-dessous les principales formalités administratives de la vie courante, avec les pièces à fournir et le lieu où s'adresser. Retrouvez aussi ces informations et de très nombreuses autres démarches (urbanisme, vie quotidienne, état civil, vie citoyenne...) sur mignovillard.fr !

COPIES OU EXTRAITS D'ACTE DE NAISSANCE

- Où s'adresser : mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès
- Pièces à fournir : enveloppe timbrée pour le retour du document

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

- Où s'adresser : mairie du lieu de mariage
- Pièces à fournir : présenter l'ancien livret ou l'imprimé de duplicata avec composition de la famille

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

- Durée de validité : 15 ans (10 ans pour les mineurs)
- Où s'adresser : mairie du domicile
- Pièces à fournir : 2 photos, un extrait d'acte de naissance (sauf pour renouvellement), l'ancienne carte ou l'attestation de perte (joindre un

timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol), 1 justificatif de domicile et le livret de famille (+ l'attestation sur l'honneur de domicile, par les parents des majeurs ou adulte vivant sous le même toit, avec copie de la CNI de l'hébergeant)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- Où s'adresser : dossier à retirer à la mairie mais à déposer dans les mairies qui délivrent ces nouveaux passeports (Mouthe, Levier, Champagne, Pontarlier, Arbois...)
- Pièces à fournir : 2 photos (à faire chez un photographe), un extrait d'acte de naissance, l'ancien passeport, un justificatif de domicile original, la carte d'identité, un timbre fiscal (86 € : adultes / 42 € : enfants de + de 15 ans / 17 € : - de 15 ans)

MARIAGE

- Où s'adresser : dossier à remplir en mairie (et Guide des futurs époux)
- Pièces à fournir : un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 futurs époux et différents documents précisés dans le « Guide des futurs époux »

PACS

- Où s'adresser : au Tribunal d'instance

CASIER JUDICIAIRE

- Où s'adresser : au centre "Casier judiciaire national" de Nantes
107 rue du Landreau
44 079 Nantes cedex 1
ou sur www.cjn.justice.gouv.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- Où s'adresser : mairie du domicile ou du lieu où l'on est contribuable
- Pièces à fournir : formulaire cerfa, copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

RECENSEMENT MILITAIRE À 16 ANS

- Où s'adresser : mairie du domicile
- Pièces à fournir : formulaire cerfa, copie d'une pièce d'identité et livret de famille

RECONNAISSANCE DE PATERNITÉ

- Où s'adresser : dans n'importe quelle mairie
- Pièce à fournir : pièce d'identité
- Informations complémentaires : la reconnaissance avant naissance peut se faire par les parents ensemble ou séparément. La copie de l'acte de reconnaissance est à présenter lors de la déclaration de naissance



Les tarifs municipaux 2016

SALLE DES FÊTES

	Type de location	Habitants de la commune	Personnes extérieures à la commune
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	—
	1 jour sans cuisine et sans vaisselle	25,00 €	40,00 €
	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	50,00 €	70,00 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	75,00 €	100,00 €
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25,00 €
	Caution	200,00 €	200,00 €
Grande salle	Enterrement	Gratuit	—
	1 jour sans cuisine et sans vaisselle	55,00 €	75,00 €
	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	140,00 €	200,00 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	200,00 €	280,00 €
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35,00 €
	Caution	400,00 €	400,00 €
Bâtiment complet	1 jour de semaine avec cuisine et vaisselle	200,00 €	280,00 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	260,00 €	350,00 €
	Caution	600,00 €	600,00 €
Pénalités pour ménage non conforme	Salle du rez-de-chaussée	20,00 €	20,00 €
	Grande salle	60,00 €	60,00 €
	Cuisine	60,00 €	60,00 €

À la réservation : – signature d'un contrat de location et du règlement intérieur de la salle des fêtes
 – fourniture d'une attestation « responsabilité civile » et désignation d'une personne responsable
 – versement d'arrhes représentant 20 % du prix de la location. En l'absence d'arrhes, la réservation ne sera pas bloquée.

Tout article de vaisselle, matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur.

Pour toutes les associations : Pas de gratuité automatique. Possibilité de solliciter la gratuité ou un tarif préférentiel auprès du conseil municipal, qui a seul pouvoir pour statuer (demande à formuler au moins 45 jours avant la date de la location).

AUTRES TARIFS

- Concession au cimetière (le m², concession de 30 ans)..... 49,50 €
- Columbarium actuel (concession de 30 ans) 660,00 €
- Droit de place (pour une utilisation par semaine)..... 8,30 €
- Vente au déballage (par installation) 25,00 €
- Déneigement sur terrain privé (moins de 100 m – par passage) 7,00 €
- Déneigement sur terrain privé (plus de 100 m – par passage)..... 10,00 €
- Déneigement du parking du boulo-drome (par passage) 20,00 €
- Balayage (l'heure de balayeuse + agent, pour les communes)..... 35,00 €
- Fauchage (l'heure de faucheuse + agent, pour les communes) 45,00 €
- Barrières de sécurité (par barrière et par jour) 2,00 €
- Remorque communale (par week-end)..... 20,00 €

Photocopies

Vous pouvez faire des photocopies en petite quantité au secrétariat de mairie, aux horaires habituels d'ouverture et selon les tarifs suivants :

- A4 noir : 0,20 €/page
- A4 couleurs : 0,50 €/page
- A3 noir : 0,30 €/page
- A3 couleurs : 1 €/page



Trier et réduire nos déchets

DÉCHETS MÉNAGERS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu :

**tous les mardis, dès 6 heures,
au porte à porte.**

Les habitants sont donc invités à sortir leur bac gris au plus près de la rue, la veille au soir.

Les déchets, collectés par l'entreprise Dole, sont transportés au quai de transfert du SYDOM, à Champagnole pour être ensuite incinérés à l'usine de Lons-le-Saunier.



Que peut-on déposer dans le bac gris ?

Tous les déchets ménagers non recyclables et non compostables.

Renseignements et réclamations

C'est la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy qui est compétente pour toutes les questions concernant la collecte et l'élimination des déchets, ainsi que pour la gestion de la nouvelle déchèterie ou la facturation.

Pour tout renseignement, on peut joindre la CCPN :

- par téléphone au **03 84 51 19 78**
- par courriel à **courrier@plateaudenozeroy.fr**

A NOTER : c'est aux habitants de faire connaître tout changement dans la composition du foyer (avec justificatifs) ainsi que leur départ de la commune, sans quoi, les semestres seront facturés en totalité. Aucune réclamation ne pourra être admise a posteriori.

DÉCHETS RECYCLABLES

Le ramassage des déchets recyclables (bacs bleus) a lieu :

**les jeudis des semaines impaires
dès 6 heures, au porte à porte.**

Lorsque le jeudi est férié (Ascension, par exemple), le ramassage se fait le lendemain.

Ces déchets sont conduits au quai de transfert du SYDOM, à Champagnole. Ils sont ensuite triés manuellement et mécaniquement à Jura Tri, par l'ALCG (Association de lutte contre le gaspillage) à Lons-le-Saunier.



Que peut-on déposer dans le bac bleu ?

A déposer en vrac, et pas en sac : bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon, magazines, journaux, cartons d'emballage, briques alimentaires, emballages métalliques...

VERRE

Le verre (bouteilles, bocaux...) doit être apporté dans l'un des conteneurs mis à disposition dans différents points de la commune (bourg et hameaux).



Lieux d'implantation

- Mignovillard : salle des sports, atelier communal (zone artisanale), rue de Mouthe (place de dépôt du bois)
- Petit-Villard : rue du Chalet (réserve incendie)
- Froidefontaine : rue Xavier Joliclerc (face à la fromagerie)
- Essavilly : angle de la route de Longcochon et de la rue de la Grange Patet

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

La nouvelle déchetterie du Plateau de Nozeroy a ouvert officiellement ses portes aux habitants le samedi 14 novembre 2015. Elle est située rue des Artisans, dans la zone artisanale de Mignovillard et il est nécessaire d'avoir son badge pour y accéder.

Il est donc formellement interdit de déposer des déchets en dehors de ce nouvel équipement ou sur l'ancien site, route du Sillet. Tout contrevenant sera poursuivi. Nous comptons sur le civisme de chacun !

Comment accéder à la nouvelle déchetterie ?

L'accès à la déchetterie se fait uniquement au moyen d'un badge. Toute personne qui n'est pas munie de son badge n'est pas autorisée à pénétrer sur le site. Votre badge est à retirer à la communauté de communes, à Nozeroy.

Que peut-on déposer à la déchetterie ?

- Bois traité : palettes, charpente



- Cartons : propres et pliés
- Ferraille : tous types de métaux
- Gravats : cailloux, béton (non armé), parpaing, carrelage, ardoise, déblais...
- Tout-venant : revêtements de sols intérieurs, isolants, moquettes...
- Vieux meubles ou DEA (déchets d'éléments d'ameublement) : sièges, canapés, fauteuils, literie, meubles de rangement, de cuisine, de salle de bains
- Pneumatiques : uniquement véhicules légers, déjantés
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits

- appareils ménagers, écrans, gros électroménager froid et hors froid
- Déchets diffus spécifiques : peinture, colle, chlore, ammoniac, décapant rouille, produits phyto.
- Ampoules, néons, piles, batteries
- Huile végétale, huile moteur
- Cartouches d'encre
- Textiles

Quel est le rôle du gardien ?

Vous êtes accueillis par un gardien formé et compétent, Giuseppe ORLANDO. Il est là pour assurer le bon fonctionnement du site et faire respecter son utilisation conformément au règlement. Il vérifie la nature des déchets apportés et vous oriente vers la benne ou autre lieu de dépôt adapté. Il s'assure de la propreté et de l'entretien du site.

Son rôle n'est pas de faire à la place de l'utilisateur mais de le conseiller. Vous pourrez lui demander de l'aide en cas d'apport lourd ou volumineux. Il mettra aussi à votre disposition le matériel nécessaire (balai, pelle...) si vous avez des apports volatils et poussiéreux.

Horaires d'ouverture

- Lundi : 15h à 18h
- Mercredi : 15h à 18h
- Vendredi : 15h à 18h
- Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

DÉPÔT COMMUNAL DE DÉCHETS VERTS

Le dépôt communal, situé avant *Le Lancier*, est destiné **uniquement aux habitants de la commune**. Ce lieu ne respecte pas la réglementation de 1992 et devra être fermé à terme. C'est pourquoi la Commune doit d'ores et déjà en limiter l'accès.

Avec l'ouverture de la nouvelle déchetterie, où tous les types de déchets peuvent être déposés, **le dépôt communal n'acceptera donc que les déchets verts** (branchages et tontes).

Les branchages seront broyés régulièrement et transformés en paillage grâce au broyeur de la communauté de communes. Concernant les tontes, il est demandé d'avoir davantage re-

cours au compostage ou au mulching en laissant l'herbe sur le terrain.

A partir du 1^{er} mai 2016, l'accès au dépôt évolue. En semaine, la clé peut être demandée au secrétariat de mairie. Elle ne sera prêtée que s'il s'agit d'un dépôt de déchets verts et devra être rendue dans les 24 heures.

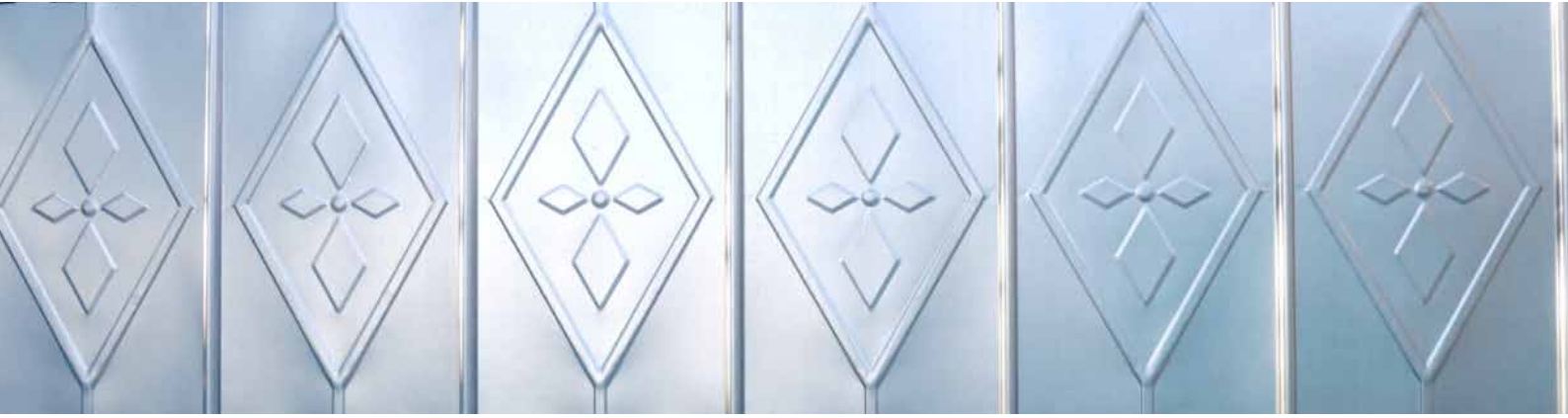
Le samedi, il n'y aura plus d'accès libre parce que la Commune doit impérativement contrôler ce qui sera déposé.

Le dépôt sera donc ouvert uniquement de 9h à 10h30, avec la présence d'un élu.





MIGNOVILLARD



UNE COMMUNE



GRANDEUR



NATURE

